

Commission de la **Formation** et de la **Vie Universitaire** | CFVU

Séance du 26 septembre 2022

Délibération n° 084-2022

Point 07.06

Point 07.06. de l'ordre du jour

Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour l'année universitaire 2022-2023 – Faculté des lettres

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre des articles L613-1 et L712-6-1 du code de l'éducation, les composantes proposent à la Commission de la formation et de la vie universitaire les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences à valoir pour leurs formations diplômantes.

La Commission MECC s'est réunie le 15 septembre 2022 et a donné un avis positif aux modalités d'évaluation des connaissances et des compétences 2022-2023 de la Faculté des lettres.

Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte les **modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour l'année universitaire 2022-2023 de la Faculté des lettres.**

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	29
Nombre de voix pour	29
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité
- Faculté des lettres

Fait à Strasbourg, le 27 septembre 2022

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljau

Approbation en composante

Le calendrier universitaire a été approuvé par le Conseil de la faculté des lettres réuni en séance plénière le 5 avril 2022.

Les règles générales et les tableaux de MECC de licence ont été approuvés par le Conseil de la faculté des lettres réuni en séance plénière le 12 mai 2022 (voir en pièces jointes la convocation, la liste d'émargement ainsi qu'un extrait du PV de la séance).

Les règles générales et les tableaux de MECC de master ont été approuvés par le Conseil de la faculté des lettres réuni en séance plénière le 16 juin 2022 (voir en pièces jointes la convocation, la liste d'émargement ainsi qu'un extrait du PV de la séance).

Proposition de délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de Strasbourg approuve le calendrier universitaire soumis par la faculté des Lettres ainsi que les modalités d'évaluation des parcours de licence, assorties des règles de la formation, de même que les modalités d'évaluation des parcours de master, assorties des règles de la formation.

Modalités d'Évaluation des Connaissances et des Compétences

Année universitaire 2022/2023

Faculté des lettres

Critères d'édition

Utilisateur : Clémentine BOURGEOIS

Objectif : Relecture

Modèle : A

Date : 15/06/2022

Règles standards : Avec

Références : Sans

Formation

Licence 1 (L1) – Lettres classiques

Licence 1 (L1) – Lettres modernes

Licence 1 (L1) – Sciences du langage

Licence 2 (L2) – Lettres classiques

Licence 2 (L2) – Lettres modernes

Licence 2 (L2) – Sciences du langage

Licence 3 (L3) – Lettres classiques

Licence 3 (L3) – Lettres modernes

Licence 3 (L3) – Sciences du langage

Dates de validation

Conseil de composante : 12/05/2022 CFVU : Non

Conseil de composante : 12/05/2022 CFVU : Non

Conseil de composante : 12/05/2022 CFVU : Non

Conseil de composante : 12/05/2022 CFVU : Non

Conseil de composante : 12/05/2022 CFVU : Non

Conseil de composante : 12/05/2022 CFVU : Non

Conseil de composante : 12/05/2022 CFVU : Non

Conseil de composante : 12/05/2022 CFVU : Non

Conseil de composante : 12/05/2022 CFVU : Non

LICENCE

Règles applicables à tous les diplômes LICENCE sélectionnés

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits et la détermination du statut de l'étudiant.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Dérogations : 0

Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Dérogations : 0

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Dérogations : 0

Nombre d'inscription

Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année, dans la limite de six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1^{ère} année du diplôme.

Dérogations : 0

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du responsable de la formation après consultation de la commission pédagogique, selon une procédure adoptée par le Conseil de composante.

Dérogations : 0

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues de ce décompte.

Dérogations : 0

Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Dérogations : 9

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Dérogations : 9

A partir de la 3^{ème} absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.

Dérogations : 9

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dérogations : 9

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme, ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Dérogations : 9

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Dérogations : 0

Modalités d'accès et de progression en licence

La formation est organisée en année, semestres, et UE, dont certaines constituent des blocs de compétences.

Dérogations : 9

Dans le cadre d'une maquette organisée en blocs de compétences, et exclusivement dans ce cadre, une UE peut être assortie de prérequis pour permettre une progression cohérente de l'étudiant dans le cursus. Un prérequis est un jalon incontournable dans l'acquisition progressive d'une compétence ou d'un bloc de compétences constitutifs du cœur de la formation, et que l'étudiant doit avoir validé pour pouvoir être inscrit pédagogiquement à l'UE concernée.

Dérogations : 9

Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours.

Toutefois un étudiant n'ayant pas validé son année, mais ayant acquis au moins 24 crédits ECTS sur 30 pour chacun des deux semestres, est autorisé à s'inscrire en année supérieure. L'acquisition des éléments en dette dans l'année non validée est prioritaire.

Dérogations : 9

En dehors de tout aménagement spécifique par contrat pédagogique, la progression de l'étudiant se fait conformément à la maquette de la formation suivie à concurrence de 30 crédits ECTS pour chaque semestre.

Dérogations : 0

Par dérogation aux principes énoncés ci-dessus, l'étudiant n'ayant pas validé son année peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée, et les éléments pédagogiques suivis dans l'année supérieure font l'objet d'un contrat pédagogique signé par le responsable de la formation et par l'étudiant. Dans ce cas, la somme totale en ECTS des UE suivies ne pourra pas, par défaut, excéder 30 ECTS par semestre. Le responsable pédagogique informe le service de scolarité des contrats établis. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant présente obligatoirement le contrat pédagogique signé.

Dérogations : 0

Un étudiant ne peut en aucun cas être inscrit en troisième année s'il n'a pas validé la première année de la formation.

Dérogations : 0

Validation d'acquis

Les commissions pédagogiques (régies par les articles D613-38 et suivants du Code de l'éducation) sont chargées de la validation des acquis. Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.

Dérogations : 0

Mise en situation professionnelle

Additionnels : 9

La formation propose des mises en situation professionnelle, notamment par le biais d'un stage ou de l'alternance.

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Dérogations : 0

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

Dérogations : 0

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dérogations : 0

Compensation à l'UE

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Dérogations : 0

Compensation en licence et obtention du diplôme

La formation inclut des UE - blocs de compétences.

Au niveau du semestre, de l'année et du diplôme : Ces UE correspondant à des blocs de compétences ne sont pas compensables par d'autres UE.

Dérogations : 9

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études et au niveau du diplôme : la compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6 après la tenue du jury d'année.

Dérogations : 0

L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de la compensation entre les semestres 5 et 6 après la tenue du jury d'année.

Dérogations : 0

Lorsqu'un seul semestre n'est pas validé et que la moyenne des six semestres est égale ou supérieure à 10/20, le jury de diplôme a la possibilité d'accorder la compensation de ce semestre non validé. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de cette compensation.

Dérogations : 0

Pour être diplômé, l'étudiant justifie par ailleurs de la passation d'une certification en langue anglaise. Cette certification est proposée par l'université dans le cadre du cursus qu'il a suivi. Le niveau de langue certifié n'est pas pris en compte dans le calcul de la moyenne générale du diplôme.

Il peut en être exempté s'il justifie d'une certification en anglais passée dans l'enseignement supérieur (toute formation post-baccalauréat) après le 1er septembre de l'année civile N-3 pour être diplômé de l'année civile N. La demande doit être effectuée dans le calendrier arrêté par l'Université. L'exemption est prononcée une seule fois et vaut pour le diplôme concerné. Les tests admissibles sont les suivants : Bright language, Cambridge Assessment English, CLES, DCL, IELTS, Linguaskill, PeopleCert, PTE Academic, TOEFL, TOEIC.

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants.

Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Dérogations : 0

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Dérogations : 0

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention ou parcours).

Dérogations : 0

En cas de **redoublement**, et/ou de **modification du diplôme**, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Dérogations : 0

Calcul de la moyenne générale en licence

La moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des six semestres, sans pondération des semestres.

Jurys

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Dérogations : 0

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre. Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.
Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Dérogations : 0

Equivalences et mentions

En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

Dérogations : 0

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

L'attribution d'une mention (assez bien : 12/20 ; bien : 14/20 ; très bien : 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue au diplôme. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

Dérogations : 0

Diplôme intermédiaire de DEUG

La réussite au diplôme intermédiaire de DEUG repose sur la réussite aux quatre premiers semestres de Licence. Toutefois, la compensation opère, sans note éliminatoire, entre les semestres 1 et 2 et entre les semestres 3 et 4. La moyenne générale obtenue au DEUG est la moyenne des quatre premiers semestres de Licence, sans pondération des semestres.

En cas de dispense de semestre, la moyenne obtenue au DEUG est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre.

Dérogations : 0

Règle(s) additionnelle(s)

-

Dérogations : 9

Règles applicables aux diplômes LICENCE en régime ECI

Evaluation continue intégrale - principes directeurs

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements dont l'objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

Organisation de l'évaluation continue intégrale

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Le planning des évaluations avec convocation (qui doivent être identifiées comme telles dans les modalités d'évaluation de chaque formation) est publié au cours des deux premières semaines du semestre. Si des modifications doivent être apportées au planning de ces évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles sont communiquées 15 jours avant l'évaluation.

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés au profit des étudiants à profil spécifique (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, artistes, étudiants en situation de handicap, etc.)

Dérogations : 0

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique aux étudiants

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

Nombre d'évaluations par UE

Les évaluations doivent être en nombre suffisant pour respecter le principe de seconde chance. Le nombre global de notes est à apprécier en fonction du nombre d'ECTS et/ou du nombre d'enseignements qui composent l'UE, ainsi que de la nature et de la durée des épreuves.

Aucune note ne contribue pour plus de 50% de la moyenne de l'UE.

Dérogations : 0

Un minimum de trois notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre les évaluations.

Dérogations : 9

Absence aux épreuves

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

Dérogations : 0

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

Dérogations : 9

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.

Dérogations : 9

En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une), que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Dérogations : 9

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée dans les conditions suivantes:

- l'étudiant relevant d'un profil spécifique peut bénéficier d'une dispense totale de présence. Il en fait la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- une dispense partielle de présence peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Dérogations : 9

Document Intermédiaire

Responsable(s) : Johann Goeken

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

- (D) L'assiduité aux enseignements est requise.
- (D) Les absences aux enseignements doivent être signalées à l'enseignant(e).
Les absences aux épreuves doivent être justifiées auprès de la scolarité (voir "absence aux épreuves").
- L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il en fait la demande écrite auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique. La demande ne peut excéder huit codes de cours. Elle se fait par le biais du formulaire de demande de dispense de contrôle continu (valant dispense d'assiduité) disponible sur <https://lettres.unistra.fr/scolarite/formulaires-en-ligne/>. Cette demande doit être visée par la ou le responsable de parcours pour toute demande excédant quatre codes de cours, puis déposée à la scolarité pour décision de la doyenne ou du doyen de la Faculté. L'acceptation de cette demande n'a pas d'effet rétroactif : les éventuelles notes déjà obtenues ou les éventuelles absences non justifiées aux épreuves sans convocation antérieures à la signature ne sont pas neutralisées.

Motif de la dérogation : L'assiduité aux cours est fortement encouragée, mais n'est pas systématiquement contrôlée.

Motif de la dérogation : Enjeu de responsabilité personnelle de l'étudiant.

Motif de la dérogation : Ajout de la modalité de la demande. Ajout de l'absence de rétroactivité.

Contrat pédagogique

- Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.
- (D) Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Une copie est remise au service de la scolarité.
- Il y est recouru notamment
- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
 - pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme, ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Seuls les enseignements qui y sont mentionnés font l'objet d'une évaluation et d'une validation.

Motif de la dérogation : Ajout des modalités de bonne gestion par la scolarité.

Motif de la dérogation : Précision des conséquences du contrat sur les obligations de l'étudiant limitées au contenu du contrat

Modalités d'accès et de progression en licence

- (D) La formation est organisée en année, semestres, et UE.
- (D) Il n'y a pas de prérequis pour s'inscrire pédagogiquement à une UE.

Motif de la dérogation : Les blocs de compétences seront introduits dans la prochaine offre de formation.

Motif de la dérogation : La formation n'inclut pas de blocs de compétences.

Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours. Toutefois un étudiant n'ayant pas validé son année, mais ayant acquis au moins 24 crédits ECTS sur

(D) 30 pour chacun des deux semestres, peut être autorisé à s'inscrire en année supérieure par la doyenne ou le doyen de la faculté, sur proposition du responsable de la formation. L'acquisition des éléments en dette dans l'année non validée est prioritaire.

Motif de la dérogation : Précision du caractère non automatique de l'autorisation à s'inscrire en année supérieure et de l'autorité décisionnelle.

Compensation en licence et obtention du diplôme

Au niveau du semestre: les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note

(D) éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Motif de la dérogation : La formation n'inclut pas de blocs de compétences.

Nombre d'évaluations par UE

Un minimum de trois notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des

(D) remédiations entre les évaluations. Pour les UE correspondant à une heure de cours hebdomadaire seulement, le nombre minimal de notes exigible est exceptionnellement abaissé à deux.

Motif de la dérogation : Nombre d'évaluation mis en lien avec le poids de l'enseignement de la maquette.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas

(D) compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est alors organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du parcours, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

Motif de la dérogation : Remplacement de "responsable du semestre" par "responsable du parcours"

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat

(D) original est recevable. En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

Motif de la dérogation : Toutes les UE contiennent au moins une épreuve avec convocation.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Document Intermédiaire

En cas d'absence à une épreuve de substitution, que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié ; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- (D) • Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.
- dans le cas d'un double cursus autorisé par le responsable de formation, la convocation à une épreuve dépendant d'une autre composante de l'université, communiquée à la scolarité de la Faculté des lettres au moins sept jours ouvrés avant la date de l'épreuve de la Faculté des lettres

- (D) L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut bénéficier d'une dispense de présence aux épreuves sans convocation. Il en fait la demande écrite dans les mêmes modalités que pour les dispenses d'assiduité (voir la rubrique Assiduité).

Motif de la dérogation : Retrait de la mention de rattrapages, la formation n'en proposant pas. Prise en compte des cas de double diplôme.

Motif de la dérogation : Nous ne proposons pas de dispense totale ou partielle. Ajout de la modalité de la demande.

Règle(s) additionnelle(s)

Politique des langues

L'inscription dans une formation de la Faculté des lettres dans le cadre d'un accord Erasmus ou d'un accord de coopération universitaire internationale avec l'Unistra permet le suivi d'un enseignement de Français langue étrangère, au titre de l'UE2 Langue vivante étrangère. L'inscription au semestre ou à l'année dans cet enseignement est validé par le correspondant Relations internationales. L'étudiant

- (D) passe un test de niveau de français et s'inscrit dans un groupe de langue correspondant à son besoin. L'étudiant non francophone, inscrit dans une formation de la Faculté des lettres hors d'un cadre conventionnel, peut suivre un enseignement de Français langue étrangère au titre de l'UE2 Langue vivante étrangère. Cette possibilité est ouverte pour deux semestres au plus dans le cursus, consécutifs ou non, après validation par le responsable de formation. L'étudiant passe un test de niveau de français et s'inscrit dans un groupe de langue correspondant à son besoin.

Motif de la dérogation : Régulation des pratiques de choix de langue maternelle en langue étrangère, rompant l'égalité entre les étudiants.

Mise en situation professionnelle

- (A) En pratique: <https://lettres.unistra.fr/stages/>

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE1 – Méthodologie du travail universitaire		3	1							
Méthodologie universitaire S1		-	1		1	QCM en ligne	A	01:00	O	
Méthodologie disciplinaire : Langues anciennes		-	2		2	Epreuve écrite	E	01:00	O	
					1	Epreuve orale	O	00:15	N	
UE2 – Langue vivante étrangère S1		3	1							
Langue au choix (LanSAD)		-	1		1	Voir les modalités de la Faculté des Langues https://langues.unistra.fr	A		O	
UE3 – Littérature française		6	2							
Approche des genres : roman et théâtre		-	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	N	
					1	Epreuve orale	O	00:15	N	
					2	Epreuve écrite	E	04:00	O	
UE4 – Linguistique française et phonétique		6	2							
Classes de mots en langue et en discours		-	2		1	Epreuve écrite	E	00:30	N	
					1	Epreuve écrite	E	00:30	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Initiation à la phonétique du français		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Histoire de la langue française		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
UE5 – Latin		6	2							
Langue, littérature et civilisation latines CM S1		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Langue, littérature et civilisation latines TD LT1BAM27 S1		-	2		1	Test	A	00:30	N	
					1	Test	A	00:30	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Langue, littérature et civilisation latines TD LT1BAM28 S1		-	2		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					2	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					2	Epreuve écrite (version sur table)	E	04:00	O	
UE6 – Grec		6	2							
Langue grecque niveau 1		-	2		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Histoire littéraire grecque S1		-	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Semestre 2 (S2) – Lettres classiques		30	1							
UE1 – Méthodologie du travail universitaire		3	1							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Entraînement à l'expression écrite et orale (module 1)		-	1		1	Epreuve orale	O	00:10	N	
					2	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Sensibilisation aux métiers de l'enseignement (INSPE module 1)		-	1		1	voir modalités de la Faculté d'accueil https://inspe.unistra.fr/formation/parcours-de-professionnalisation-aux-metiers-de-lenseignement-ppme/	A		N	
Maîtrise de la langue française (autoformation) (module 2)		-	1		1	Epreuve écrite (en ligne)	E	00:30	N	
					1	Epreuve écrite (en ligne)	E	00:30	N	
					1	Epreuve écrite (en ligne)	E	00:30	O	
Documentation (module 3)		-	1		0	Satisfecit	A		N	
UE2 – Langue vivante étrangère S2		3	1							
Langue au choix (LanSAD)		-	1		1	Voir les modalités de la Faculté des Langues https://langues.unistra.fr	A		O	
UE3 – Littérature française		6	2							
Approche des genres : poésie et critique		-	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	N	
					1	Epreuve orale	O	00:15	N	
					2	Epreuve écrite	E	04:00	O	
UE4 – Linguistique française et phonétique		6	2							
Groupes et fonctions syntaxiques		-	2		1	Epreuve écrite	E	00:30	N	
					1	Epreuve écrite	E	00:30	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Principes de prosodie du français		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Histoire de la langue française		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
UE5 – Latin		6	2							
Langue, littérature et civilisation latines CM S2		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Langue, littérature et civilisation latines TD LT1BBM27 S2		-	2		1	Test	A	00:30	N	
					1	Test	A	00:30	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Langue, littérature et civilisation latines TD LT1BBM28 S2		-	2		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	02:00	N	
					1	Epreuve écrite (version sur table)	E	04:00	O	
Histoire littéraire latine		-	2		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve orale	O	00:20	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Langue grecque niveau1 S4		-	2		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Histoire littéraire grecque S2		-	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	O	

Document intermédiaire

Responsable(s) : Sandrine Berrégard

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

- (D) L'assiduité aux enseignements est requise.
- (D) Les absences aux enseignements doivent être signalées à l'enseignant(e).
Les absences aux épreuves doivent être justifiées auprès de la scolarité (voir "absence aux épreuves").
- L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il en fait la demande écrite auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique. La demande ne peut excéder huit codes de cours. Elle se fait par le biais du formulaire de demande de dispense de contrôle continu (valant dispense d'assiduité) disponible sur <https://lettres.unistra.fr/scolarité/formulaires-en-ligne/>. Cette demande doit être visée par la ou le responsable de parcours pour toute demande excédant quatre codes de cours, puis déposée à la scolarité pour décision de la doyenne ou du doyen de la Faculté. L'acceptation de cette demande n'a pas d'effet rétroactif : les éventuelles notes déjà obtenues ou les éventuelles absences non justifiées aux épreuves sans convocation antérieures à la signature ne sont pas neutralisées.

Motif de la dérogation : L'assiduité aux cours est fortement encouragée, mais n'est pas systématiquement contrôlée.

Motif de la dérogation : Enjeu de responsabilité personnelle de l'étudiant.

Motif de la dérogation : Ajout de la modalité de la demande. Ajout de l'absence de rétroactivité.

Contrat pédagogique

- Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.
- (D) Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Une copie est remise au service de la scolarité.
- Il y est recouru notamment
- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
 - pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme, ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Motif de la dérogation : Ajout des modalités de bonne gestion par la scolarité.

Motif de la dérogation : Précision des conséquences du contrat sur les obligations de l'étudiant limitées au contenu du contrat

Seuls les enseignements qui y sont mentionnés font l'objet d'une évaluation et d'une validation.

Modalités d'accès et de progression en licence

- (D) La formation est organisée en année, semestres, et UE.
- (D) Il n'y a pas de prérequis pour s'inscrire pédagogiquement à une UE.

Motif de la dérogation : Les blocs de compétences seront introduits dans la prochaine offre de formation.

Motif de la dérogation : La formation n'inclut pas de blocs de compétences.

Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours. Toutefois un étudiant n'ayant pas validé son année, mais ayant acquis au moins 24 crédits ECTS sur

(D) 30 pour chacun des deux semestres, peut être autorisé à s'inscrire en année supérieure par la doyenne ou le doyen de la faculté, sur proposition du responsable de la formation. L'acquisition des éléments en dette dans l'année non validée est prioritaire.

Motif de la dérogation : Précision du caractère non automatique de l'autorisation à s'inscrire en année supérieure et de l'autorité décisionnelle.

Compensation en licence et obtention du diplôme

Au niveau du semestre: les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note

(D) éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Motif de la dérogation : La formation n'inclut pas de blocs de compétences.

Nombre d'évaluations par UE

Un minimum de trois notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des

(D) remédiations entre les évaluations. Pour les UE correspondant à une heure de cours hebdomadaire seulement, le nombre minimal de notes exigible est exceptionnellement abaissé à deux.

Motif de la dérogation : Nombre d'évaluation mis en lien avec le poids de l'enseignement de la maquette.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas

(D) compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est alors organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du parcours, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

Motif de la dérogation : Remplacement de "responsable du semestre" par "responsable du parcours"

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat

(D) original est recevable. En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Motif de la dérogation : Toutes les UE contiennent au moins une épreuve avec convocation.

Document Intermédiaire

En cas d'absence à une épreuve de substitution, que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié ; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- (D) • Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.
- dans le cas d'un double cursus autorisé par le responsable de formation, la convocation à une épreuve dépendant d'une autre composante de l'université, communiquée à la scolarité de la Faculté des lettres au moins sept jours ouvrés avant la date de l'épreuve de la Faculté des lettres

- (D) L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut bénéficier d'une dispense de présence aux épreuves sans convocation. Il en fait la demande écrite auprès du service de scolarité dans les mêmes modalités que pour la dispense d'assiduité (voir la rubrique Assiduité).

Motif de la dérogation : Retrait de la mention de rattrapages, la formation n'en proposant pas. Prise en compte des cas de double diplôme.

Motif de la dérogation : Nous ne proposons pas de dispense totale ou partielle. Ajout de la modalité de la demande.

Règle(s) additionnelle(s)

Politique des langues

L'inscription dans une formation de la Faculté des lettres dans le cadre d'un accord Erasmus ou d'un accord de coopération universitaire internationale avec l'Unistra permet le suivi d'un enseignement de Français langue étrangère, au titre de l'UE2 Langue vivante étrangère. L'inscription au semestre ou à l'année dans cet enseignement est validé par le correspondant Relations internationales. L'étudiant

- (D) passe un test de niveau de français et s'inscrit dans un groupe de langue correspondant à son besoin. L'étudiant non francophone, inscrit dans une formation de la Faculté des lettres hors d'un cadre conventionnel, peut suivre un enseignement de Français langue étrangère au titre de l'UE2 Langue vivante étrangère. Cette possibilité est ouverte pour deux semestres au plus dans le cursus, consécutifs ou non, après validation par le responsable de formation. L'étudiant passe un test de niveau de français et s'inscrit dans un groupe de langue correspondant à son besoin.

Motif de la dérogation : Régulation des pratiques de choix de langue maternelle en langue étrangère, rompant l'égalité entre les étudiants.

Mise en situation professionnelle

- (A) En pratique: <https://lettres.unistra.fr/stages/>

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE1 – Méthodologie S1		3	1							
Méthodologie universitaire S1		-	1		1	QCM en ligne	A	01:00	O	
Méthodologie disciplinaire: littératures		-	2		2	Epreuve écrite	E	01:00	O	
					1	Epreuve orale	O	00:15	N	
UE2 – Langue vivante étrangère - S1		3	1		1	Voir les modalités de la Faculté des Langues https://langues.unistra.fr	A		N	
Langue au choix (LanSAD)		-	1		1	Voir les modalités de la Faculté des Langues https://langues.unistra.fr	A		O	
UE3 – Littérature française S1		6	2							
Approche des genres : roman et théâtre		-	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	N	
					1	Epreuve orale	O	00:15	N	
					2	Epreuve écrite	E	04:00	O	
UE4 – Linguistique française et phonétique S1		6	2							
Classes de mots en langue et en discours		-	2		1	Epreuve écrite	E	00:30	N	
					1	Epreuve écrite	E	00:30	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Initiation à la phonétique du français		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Histoire de la langue française		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
UE5 – Littérature comparée S1		6	2							
Cours magistral de littérature comparée CM S1		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Travaux dirigés de littérature comparée TD S1 (Groupes 1 à 5)		-	1		1	Epreuve orale	O	00:15	N	
					2	Epreuve écrite	E	04:00	O	
Travaux dirigés de littérature comparée TD S1 (Groupe 6 - La littérature grecque classique et sa réception)		-	1		1	Epreuve orale	O	00:15	N	
					2	Epreuve écrite	E	04:00	O	
UE6 – Latin S1		6	2							
Langue, littérature et civilisation latines CM S1		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Langue, littérature et civilisation latines TD LT1BAM26 S1		-	2		1	Test	A	00:30	N	
					1	Test	A	00:30	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Langue, littérature et civilisation latines TD LT1BAM27 S1		-	2		1	Test	A	00:30	N	
					1	Test	A	00:30	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					2	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					2	Epreuve écrite (version sur table)	E	04:00	O	
Semestre 2 (S2) – Lettres modernes		30	1							
UE1 – Méthodologie S2		3	1							
Atelier d'écriture littéraire (module 1)		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Entraînement à l'expression écrite et orale (module 1)		-	1		1	Epreuve orale	O	00:10	N	
					2	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Sensibilisation aux métiers de l'enseignement (INSPE module 1)		-	1		1	voir modalités de la Faculté d'accueil https://inspe.unistra.fr/formation/parcours-de-professionnalisation-aux-metiers-de-lenseignement-ppme/	A		N	
Maîtrise de la langue française (autoformation) (module 2)		-	1		1	Epreuve écrite (en ligne)	E	00:30	N	
					1	Epreuve écrite (en ligne)	E	00:30	N	
					1	Epreuve écrite (en ligne)	E	00:30	O	
Documentation (module 3)		-	1		0	Satisfecit	A		N	
UE2 – Langue vivante étrangère - S2		3	1							
Langue au choix (LanSAD)		-	1		1	Voir les modalités de la Faculté des Langues https://langues.unistra.fr	A		O	
UE3 – Littérature française S2		6	2							
Approche des genres : poésie et critique		-	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	N	
					1	Epreuve orale	O	00:15	N	
					2	Epreuve écrite	E	04:00	O	
UE4 – Linguistique française et phonétique S2		6	2							
Groupes et fonctions syntaxiques		-	2		1	Epreuve écrite	E	00:30	N	
					1	Epreuve écrite	E	00:30	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Principes de prosodie du français		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Histoire de la langue française		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
UE5 – Littérature comparée S2		6	2							
Cours magistral de littérature comparée CM S2		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Travaux dirigés de littérature comparée TD S2		-	2		1	Epreuve orale	O	00:15	N	
					2	Epreuve écrite	E	04:00	O	
Histoire littéraire latine		-	2		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve orale	O	00:20	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Langue, littérature et civilisation latines CM S2		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Langue, littérature et civilisation latines TD LT1BBM26 S2		-	2		1	Test	A	00:30	N	
					1	Test	A	00:30	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Langue, littérature et civilisation latines TD LT1BBM27 S2		-	2		1	Test	A	00:30	N	
					1	Test	A	00:30	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Langue, littérature et civilisation latines TD LT1BBM28 S2		-	2		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	02:00	N	
					1	Epreuve écrite (version sur table)	E	04:00	O	

Document intermédiaire

Responsable(s) : Camille Fauth

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

- (D) L'assiduité aux enseignements est requise.
- (D) Les absences aux enseignements doivent être signalées à l'enseignant(e).
Les absences aux épreuves doivent être justifiées auprès de la scolarité (voir "absence aux épreuves").
- L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il en fait la demande écrite auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique. La demande ne peut excéder huit codes de cours. Elle se fait par le biais du formulaire de demande de dispense de contrôle continu (valant dispense d'assiduité) disponible sur <https://lettres.unistra.fr/scolarite/formulaires-en-ligne/>. Cette demande doit être visée par la ou le responsable de parcours pour toute demande excédant quatre codes de cours, puis déposée à la scolarité pour décision de la doyenne ou du doyen de la Faculté. L'acceptation de cette demande n'a pas d'effet rétroactif : les éventuelles notes déjà obtenues ou les éventuelles absences non justifiées aux épreuves sans convocation antérieures à la signature ne sont pas neutralisées.

Motif de la dérogation : L'assiduité aux cours est fortement encouragée, mais n'est pas systématiquement contrôlée.

Motif de la dérogation : Enjeu de responsabilité personnelle de l'étudiant.

Motif de la dérogation : Ajout de la modalité de la demande. Ajout de l'absence de rétroactivité.

Contrat pédagogique

- Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.
- (D) Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Une copie est remise au service de la scolarité.
- Il y est recouru notamment
- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
 - pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme, ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Motif de la dérogation : Ajout des modalités de bonne gestion par la scolarité.

Motif de la dérogation : Précision des conséquences du contrat sur les obligations de l'étudiant limitées au contenu du contrat

Seuls les enseignements qui y sont mentionnés font l'objet d'une évaluation et d'une validation.

Modalités d'accès et de progression en licence

- (D) La formation est organisée en année, semestres, et UE.
- (D) Il n'y a pas de prérequis pour s'inscrire pédagogiquement à une UE.

Motif de la dérogation : Les blocs de compétences seront introduits dans la prochaine offre de formation.

Motif de la dérogation : La formation n'inclut pas de blocs de compétences.

Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours. Toutefois un étudiant n'ayant pas validé son année, mais ayant acquis au moins 24 crédits ECTS sur

(D) 30 pour chacun des deux semestres, peut être autorisé à s'inscrire en année supérieure par la doyenne ou le doyen de la faculté, sur proposition du responsable de la formation. L'acquisition des éléments en dette dans l'année non validée est prioritaire.

Motif de la dérogation : Précision du caractère non automatique de l'autorisation à s'inscrire en année supérieure et de l'autorité décisionnelle.

Compensation en licence et obtention du diplôme

Au niveau du semestre: les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note

(D) éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Motif de la dérogation : La formation n'inclut pas de blocs de compétences.

Nombre d'évaluations par UE

Un minimum de trois notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des

(D) remédiations entre les évaluations. Pour les UE correspondant à une heure de cours hebdomadaire seulement, le nombre minimal de notes exigible est exceptionnellement abaissé à deux.

Motif de la dérogation : Nombre d'évaluation mis en lien avec le poids de l'enseignement de la maquette.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas

(D) compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est alors organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du parcours, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

Motif de la dérogation : Remplacement de "responsable du semestre" par "responsable du parcours"

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat

(D) original est recevable. En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Motif de la dérogation : Toutes les UE contiennent au moins une épreuve avec convocation.

Document Intermédiaire

En cas d'absence à une épreuve de substitution, que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié ; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- (D) • Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.
- dans le cas d'un double cursus autorisé par le responsable de formation, la convocation à une épreuve dépendant d'une autre composante de l'université, communiquée à la scolarité de la Faculté des lettres au moins sept jours ouvrés avant la date de l'épreuve de la Faculté des lettres

- (D) L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut bénéficier d'une dispense de présence aux épreuves sans convocation. Il en fait la demande écrite auprès du service de scolarité dans les mêmes modalités que pour la dispense d'assiduité (voir la rubrique Assiduité).

Motif de la dérogation : Retrait de la mention de rattrapages, la formation n'en proposant pas. Prise en compte des cas de double diplôme.

Motif de la dérogation : Nous ne proposons pas de dispense totale ou partielle. Ajout de la modalité de la demande.

Règle(s) additionnelle(s)

Politique des langues

L'inscription dans une formation de la Faculté des lettres dans le cadre d'un accord Erasmus ou d'un accord de coopération universitaire internationale avec l'Unistra permet le suivi d'un enseignement de Français langue étrangère, au titre de l'UE2 Langue vivante étrangère. L'inscription au semestre ou à l'année dans cet enseignement est validé par le correspondant Relations internationales. L'étudiant

- (D) passe un test de niveau de français et s'inscrit dans un groupe de langue correspondant à son besoin. L'étudiant non francophone, inscrit dans une formation de la Faculté des lettres hors d'un cadre conventionnel, peut suivre un enseignement de Français langue étrangère au titre de l'UE2 Langue vivante étrangère. Cette possibilité est ouverte pour deux semestres au plus dans le cursus, consécutifs ou non, après validation par le responsable de formation. L'étudiant passe un test de niveau de français et s'inscrit dans un groupe de langue correspondant à son besoin.

Motif de la dérogation : Régulation des pratiques de choix de langue maternelle en langue étrangère, rompant l'égalité entre les étudiants.

Mise en situation professionnelle

- (A) En pratique: <https://lettres.unistra.fr/stages/>

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE1 – Méthodologie										
Méthodologie disciplinaire		3	1		1	Epreuve écrite	E	00:30	N	
Méthodologie universitaire S1		-	2		2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Méthodologie universitaire S1		-	1		1	QCM en ligne	A	01:00	O	
UE2 - Langue vivante étrangère S1										
Langue au choix (LanSAD)		3	1		1	Voir les modalités de la Faculté des langues https://langues.unistra.fr	A		N	
Langue au choix (LanSAD)		-	1		1	Voir les modalités de la Faculté des Langues https://langues.unistra.fr	A		O	
UE3 – L’homme et son langage I										
Introduction aux sciences du langage		6	2		1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Origine de la parole et du langage		-	1		1	Epreuve écrite	E	00:30	N	
Origine de la parole et du langage		-	1		2	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Langue et société		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Langue et société		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
UE4 – Description de la langue										
Classes de mots en langue et en discours		6	2		1	Epreuve écrite	E	00:30	N	
Classes de mots en langue et en discours		-	2		1	Epreuve écrite	E	00:30	N	
Classes de mots en langue et en discours		-	2		1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Initiation à la phonétique du français		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Histoire de la langue française		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
UE5 – Enseignements fondamentaux (1 module ext + 1 module int)										
Module externe S1		6	2		1	Voir modalités de la Faculté d'accueil https://lettres.unistra.fr/offre-de-formation/offre-de-formation-2022-2023/formation/rof/ME286/FRUAI0673021VCOEN29133/	A		O	
Linguistique synchronique (module interne)		-	1		1	Devoir maison	A		N	
Linguistique synchronique (module interne)		-	1		1	Epreuve orale sous forme d'exposé	O	00:10	N	
Linguistique synchronique (module interne)		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Linguistique diachronique (module interne)		-	1		1	Devoir maison	A		N	
Linguistique diachronique (module interne)		-	1		1	Epreuve écrite	E	00:30	N	
Linguistique diachronique (module interne)		-	1		2	Epreuve écrite	E	01:30	O	
Phonétique outillée (module interne)		-	1		1	Dossier	A		N	
Phonétique outillée (module interne)		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
Phonétique outillée (module interne)		-	1		2	Epreuve écrite	E	02:00	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Littérature française (module A)		-	1		1	Devoir maison	A		N	
					1	Epreuve orale	O	00:15	N	
					2	Epreuve écrite	E	04:00	O	
Littérature comparée (module A)		-	1		1	Epreuve orale	O	00:15	N	
					2	Epreuve écrite	E	04:00	O	
Linguistique textuelle (module B)		-	1		1	Epreuve orale	O	00:10	N	
					2	Dossier	A		O	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
Linguistique et littérature (module B)		-	1		1	Epreuve orale	O	00:10	N	
					2	Dossier	A		O	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
Littérature française (module B)		-	1		2	Epreuve écrite	E	04:00	O	
					1	Epreuve orale	O	00:15	N	
					1	1 - Devoir maison	A		N	
Semestre 2 (S2) – Sciences du langage		30	1							
UE1 – Méthodologie du travail universitaire (1 cours de chaque module)		3	1							
Ateliers d'écriture littéraire (module 1)		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Entraînement à l'expression écrite et orale (module 1)		-	1		1	Epreuve orale	O	00:10	N	
					2	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Sensibilisation aux métiers de l'enseignement (INSPE module 1)		-	1		1	voir modalités de la Faculté d'accueil https://inspe.unistra.fr/formation/parcours-de-professionnalisation-aux-metiers-de-lenseignement-ppme/	A		N	
Maîtrise de la langue française (autoformation) (module 2)		-	1		1	Epreuve écrite (en ligne)	E	00:30	N	
					1	Epreuve écrite (en ligne)	E	00:30	N	
					1	Epreuve écrite (en ligne)	E	00:30	O	
Documentation (module 3)		-	1		0	Satisfecit	A		N	
UE2 - Langue vivante étrangère S2		3	1							
Langue au choix (LanSAD)		-	1		1	Voir les modalités de la Faculté des Langues https://langues.unistra.fr	A		O	
UE3 – L'homme et son langage II		6	2							
Langue, codes et communication		-	1		1	Epreuve écrite	E	00:30	N	
					1	Epreuve écrite	E	00:30	O	
					1	Epreuve écrite	E	00:30	N	
					1	Epreuve écrite	E	00:30	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					2	Dossier en groupe	A		N	
Initiation à la phonologie du français		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
UE4 – Description de la langue II		6	2							
Groupes et fonctions syntaxiques		-	2		1	Epreuve écrite	E	00:30	N	
					1	Epreuve écrite	E	00:30	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Principes de prosodie du français		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Histoire de la langue française		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
UE5 – Enseignements fondamentaux (1 module ext + 1 module int)		6	2							
Module externe S2		-	1		1	Voir modalités de la Faculté d'accueil https://lettres.unistra.fr/offre-de-formation/offre-de-formation-2021-2022/formation/rof/ME286/FRUA10673021VCOEN29144/	A		N	
Linguistique synchronique (module interne)		-	1		1	Epreuve orale	O	00:20	N	
					1	Epreuve écrite	E	00:30	N	
					2	Epreuve écrite	E	01:30	O	
Linguistique diachronique (module interne)		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Devoir maison	A		N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Phonétique et phonologie du français (module interne)		-	1		1	Epreuve écrite	E	00:20	N	
					1	Epreuve écrite	E	00:20	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
UE6 – Littérature et langage (1 module A + 1 module B)		6	2							
Littérature française (module A)		-	1		1	Devoir maison	A		N	
					1	Epreuve orale	O	00:15	N	
					2	Epreuve écrite	E	04:00	O	
Littérature comparée (module A)		-	1		2	Epreuve écrite	E	04:00	O	
					1	Epreuve orale	O	00:15	N	
Littérature française (module B)		-	1		2	Epreuve écrite	E	04:00	O	
					1	Devoir maison	A		N	
					1	Epreuve orale	O	00:15	N	
Cohésion textuelle (module B)		-	1		1	Devoir maison	A		N	
					1	Epreuve orale sous forme d'exposé	O	00:10	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Linguistique et littérature (module B)		-	1		2	Dossier	A		N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
					1	Note de participation orale	A		N	

Responsable(s) : Johann Goeken

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

- (D) L'assiduité aux enseignements est requise.
- (D) Les absences aux enseignements doivent être signalées à l'enseignant(e).
Les absences aux épreuves doivent être justifiées auprès de la scolarité (voir "absence aux épreuves").
- L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il en fait la demande écrite auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique. La demande ne peut excéder huit codes de cours. Elle se fait par le biais du formulaire de demande de dispense de contrôle continu (valant dispense d'assiduité) disponible sur <https://lettres.unistra.fr/scolarite/formulaires-en-ligne/>. Cette demande doit être visée par la ou le responsable de parcours pour toute demande excédant quatre codes de cours, puis déposée à la scolarité pour décision de la doyenne ou du doyen de la Faculté. L'acceptation de cette demande n'a pas d'effet rétroactif : les éventuelles notes déjà obtenues ou les éventuelles absences non justifiées aux épreuves sans convocation antérieures à la signature ne sont pas neutralisées.

Motif de la dérogation : L'assiduité aux cours est fortement encouragée, mais n'est pas systématiquement contrôlée.

Motif de la dérogation : Enjeu de responsabilité personnelle de l'étudiant.

Motif de la dérogation : Ajout de la modalité de la demande. Ajout de l'absence de rétroactivité.

Contrat pédagogique

- Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.
- (D) Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Une copie est remise au service de la scolarité.
- Il y est recouru notamment
- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
 - pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme, ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Motif de la dérogation : Ajout des modalités de bonne gestion par la scolarité.

Motif de la dérogation : Précision des conséquences du contrat sur les obligations de l'étudiant limitées au contenu du contrat

Seuls les enseignements qui y sont mentionnés font l'objet d'une évaluation et d'une validation.

Modalités d'accès et de progression en licence

- (D) La formation est organisée en année, semestres, et UE.
- (D) Il n'y a pas de prérequis pour s'inscrire pédagogiquement à une UE.

Motif de la dérogation : Les blocs de compétences seront introduits dans la prochaine offre de formation.

Motif de la dérogation : La formation n'inclut pas de blocs de compétences.

Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours. Toutefois, un étudiant n'ayant pas validé son année, mais ayant acquis au moins 21 crédits ECTS sur

(D) 30 pour chacun des deux semestres, peut être autorisé à s'inscrire en année supérieure par la doyenne ou le doyen de la faculté, sur proposition du responsable de la formation. L'acquisition des éléments en dette dans l'année non validée est prioritaire.

Motif de la dérogation : Précision du caractère non automatique de l'autorisation à s'inscrire en année supérieure et de l'autorité décisionnelle.

Compensation en licence et obtention du diplôme

Au niveau du semestre: les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note

(D) éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Motif de la dérogation : La formation n'inclut pas de blocs de compétences.

Nombre d'évaluations par UE

Un minimum de trois notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des

(D) remédiations entre les évaluations. Pour les UE correspondant à une heure de cours hebdomadaire seulement, le nombre minimal de notes exigible est exceptionnellement abaissé à deux.

Motif de la dérogation : Nombre d'évaluation mis en lien avec le poids de l'enseignement de la maquette.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas

(D) compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est alors organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du parcours, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

Motif de la dérogation : Remplacement de "responsable du semestre" par "responsable du parcours"

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat

(D) original est recevable. En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Motif de la dérogation : Toutes les UE contiennent au moins une épreuve avec convocation.

Document Intermédiaire

En cas d'absence à une épreuve de substitution, que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié ; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- (D) • Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.
- dans le cas d'un double cursus autorisé par le responsable de formation, la convocation à une épreuve dépendant d'une autre composante de l'université, communiquée à la scolarité de la Faculté des lettres au moins sept jours ouvrés avant la date de l'épreuve de la Faculté des lettres

- (D) L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut bénéficier d'une dispense de présence aux épreuves sans convocation. Il en fait la demande écrite auprès du service de scolarité dans les mêmes modalités que pour la dispense d'assiduité (voir la rubrique Assiduité).

Motif de la dérogation : Retrait de la mention de rattrapages, la formation n'en proposant pas. Prise en compte des cas de double diplôme.

Motif de la dérogation : Nous ne proposons pas de dispense totale ou partielle. Ajout de la modalité de la demande.

Règle(s) additionnelle(s)

Politique des langues

L'inscription dans une formation de la Faculté des lettres dans le cadre d'un accord Erasmus ou d'un accord de coopération universitaire internationale avec l'Unistra permet le suivi d'un enseignement de Français langue étrangère, au titre de l'UE2 Langue vivante étrangère. L'inscription au semestre ou à l'année dans cet enseignement est validé par le correspondant Relations internationales. L'étudiant

- (D) passe un test de niveau de français et s'inscrit dans un groupe de langue correspondant à son besoin. L'étudiant non francophone, inscrit dans une formation de la Faculté des lettres hors d'un cadre conventionnel, peut suivre un enseignement de Français langue étrangère au titre de l'UE2 Langue vivante étrangère. Cette possibilité est ouverte pour deux semestres au plus dans le cursus, consécutifs ou non, après validation par le responsable de formation. L'étudiant passe un test de niveau de français et s'inscrit dans un groupe de langue correspondant à son besoin.

Motif de la dérogation : Régulation des pratiques de choix de langue maternelle en langue étrangère, rompant l'égalité entre les étudiants.

Mise en situation professionnelle

- (A) En pratique: <https://lettres.unistra.fr/stages/>

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE1 – Projet personnel et professionnel										
Préparation au PIX		-	1		1	Epreuve de certification https://ernest.unistra.fr/jcms/prdr4_282494/fr/pix-accueil	A	01:45	N	
Documentation		-	1		1	Satisfecit	A		N	
UE2 – Langue vivante étrangère S3										
Langue au choix (LanSAD)		-	1		1	Voir les modalités de la Faculté des Langues https://langues.unistra.fr	A		O	
UE3 – Littérature et linguistique françaises										
Littérature française CM S3		-	1		1	Test	E	00:30	O	
					1	Test	E	00:30	O	
Littérature française TD S3		-	2		1	Epreuve orale	O	00:15	N	
					2	Epreuve écrite	E	04:00	O	
Système verbal du français		-	2		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Ancien français		-	2		3	Epreuve écrite	E	00:30	N	
					10	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					7	Epreuve écrite	E	01:00	O	
UE4 – Latin et Grec										
Langue, littérature et civilisation latines CM S3		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Langue, littérature et civilisation latines TD LT1BCM27 S3		-	2		1	Test	A	00:30	N	
					1	Test	A	00:30	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Langue, littérature et civilisation latines TD LT1BCM28 S3		-	2		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	02:00	N	
					2	Epreuve écrite (version sur table)	E	04:00	O	
Langue grecque : Niveau 2		-	2		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Histoire littéraire grecque		-	1		1	Test	A	00:30	N	
					2	Epreuve écrite	E	01:00	O	
UE5 – Renforcement (1 choix)										
Linguistique synchronique (module interne) S3		-	1		1	Devoir maison	A		N	
					1	Epreuve orale sous forme d'exposé	O	00:10	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Devoir maison	A		N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Phonétique appliquée (module interne) S3		-	1		1	Epreuve orale en groupe	O	00:15	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					2	Epreuve écrite	E	01:30	O	
Littérature française ou francophone		-	1		1	Devoir maison	A		N	
					1	Epreuve orale	O	00:15	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
UE6 – Option (1 choix)		3	1							
Linguistique : l'argumentation au quotidien		-	1		1	Devoir maison	A		N	
					1	Epreuve orale sous forme d'exposé	O	00:10	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Analyse de la voix		-	1		1	Epreuve écrite	E	00:45	N	
					2	Epreuve écrite	E	01:30	O	
					1	Dossier en groupe	A		N	
Littérature française ou francophone		-	1		1	Devoir maison	A		N	
					1	Epreuve orale	O	00:15	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Littérature comparée		-	1		1	Devoir maison	A		N	
					1	Epreuve orale	O	00:15	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Littérature grecque sur textes traduits		-	1		1	Test	E	00:30	N	
					1	Exposé oral	O	00:20	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Ecrits professionnels S3		-	1		1	Devoir maison	A		O	
					1	Devoir maison	A		O	
					1	Devoir maison	A		O	
Littérature latine sur textes traduits		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Devoir maison	A		N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Littérature de jeunesse		-			1	Epreuve orale	O	00:15	N	
					1	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Semestre 4 (S4) – Lettres classiques		30	1							
UE1 – Projet personnel et professionnel (1 module au choix)		3	1							
Préparation au projet personnel (module 1)		-	1		1	Dossier	A		O	
Ateliers d'écrits professionnels (module 2)		-	1		1	Dossier	A		O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Technologies de l'information et de la communication (module 4)		-	1		1	Modalités de la Faculté des Langues https://langues.unistra.fr/	A		O	
Stage d'application professionnelle (module 5)		-	1		1	Rapport de stage	A		O	
Mission professionnelle - Projet tuteuré (module 6)		-	1		1	Dossier (en groupe)	A		O	
UE2 – Langue vivante étrangère S4		3	1							
Langue au choix (LanSAD)		-	1		1	Voir les modalités de la Faculté des Langues https://langues.unistra.fr	A		O	
UE3 – Littérature et linguistique françaises		9	3							
Littérature française CM S4		-	1		1	Test	E	00:30	O	
					1	Test	E	00:30	O	
Littérature française TD S4		-	2		1	Epreuve orale	O	00:15	N	
					2	Epreuve écrite	E	04:00	O	
Autour du mot : lexicologie, morphologie et sémantique		-	2		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Ancien français		-	2		3	Epreuve écrite	E	00:30	N	
					10	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					7	Epreuve écrite	E	01:00	O	
UE4 – Latin et Grec		9	3							
Langue, littérature et civilisation latines CM S4		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Langue, littérature et civilisation latines TD LT1BDM27 S4		-	2		1	Test	A	00:30	N	
					1	Test	A	00:30	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Langue, littérature et civilisation latines TD LT1BDM28 S4		-	2		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	02:00	N	
					1	Epreuve écrite (version sur table)	E	04:00	O	
Langue grecque. Niveau 2		-	2		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Histoire littéraire grecque		-	1		1	Test	A	00:30	N	
					2	Epreuve écrite	E	01:00	O	
UE5 – Renforcement (1 choix)		3	1							
Linguistique synchronique (module interne) S4		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve orale	O	00:20	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Devoir maison	A		N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Phonétique expérimentale (module interne) S4		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Dossier	A		N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Littérature française S4		-	1		1	Devoir maison	A		N	
					1	Epreuve orale	O	00:15	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Thématique de la pensée grecque S4		-	1		1	Test	E	00:30	N	
					1	Exposé oral	O	00:20	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
UE6 – Option (1 choix)		3	1							
Les dictionnaires électroniques S4		-	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	O	
					1	Epreuve orale	O	00:20	N	
					1	Dossier	A		N	
Linguistique S4		-	1		1	Devoir maison	A		N	
					1	Epreuve orale	O	00:20	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Analyse de la voix chantée S4		-	1		1	Epreuve orale en groupe	O	00:15	N	
					2	Dossier en groupe	A		N	
					2	Epreuve écrite	E	01:30	O	
Écrits professionnels S4		-	1		1	Devoir maison	A		N	
					1	Devoir maison	A		N	
					2	Dossier	A		O	
Thématique de la pensée grecque S4		-	1		1	Test	E	00:30	N	
					1	Exposé oral	O	00:20	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Littérature française S4		-	1		1	Devoir maison	A		N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
					1	Epreuve orale	O	00:15	N	
Littérature comparée S4		-	1		1	Devoir maison	A		N	
					1	Epreuve orale	O	00:15	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Littérature de jeunesse		-	1		1	Epreuve orale	O	00:15	N	
					1	Epreuve écrite	E	02:00	O	

Document Intermédiaire

Responsable(s) : Sandrine Berrégard

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

- (D) L'assiduité aux enseignements est requise.
- (D) Les absences aux enseignements doivent être signalées à l'enseignant(e).
Les absences aux épreuves doivent être justifiées auprès de la scolarité (voir "absence aux épreuves").
- L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il en fait la demande écrite auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique. La demande ne peut excéder huit codes de cours. Elle se fait par le biais du formulaire de demande de dispense de contrôle continu (valant dispense d'assiduité) disponible sur <https://lettres.unistra.fr/scolarité/formulaires-en-ligne/>. Cette demande doit être visée par la ou le responsable de parcours pour toute demande excédant quatre codes de cours, puis déposée à la scolarité pour décision de la doyenne ou du doyen de la Faculté. L'acceptation de cette demande n'a pas d'effet rétroactif : les éventuelles notes déjà obtenues ou les éventuelles absences non justifiées aux épreuves sans convocation antérieures à la signature ne sont pas neutralisées.

Motif de la dérogation : L'assiduité aux cours est fortement encouragée, mais n'est pas systématiquement contrôlée.

Motif de la dérogation : Enjeu de responsabilité personnelle de l'étudiant.

Motif de la dérogation : Ajout de la modalité de la demande. Ajout de l'absence de rétroactivité.

Contrat pédagogique

- Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.
- (D) Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Une copie est remise au service de la scolarité.
- Il y est recouru notamment
- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
 - pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme, ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Motif de la dérogation : Ajout des modalités de bonne gestion par la scolarité.

Motif de la dérogation : Précision des conséquences du contrat sur les obligations de l'étudiant limitées au contenu du contrat

Seuls les enseignements qui y sont mentionnés font l'objet d'une évaluation et d'une validation.

Modalités d'accès et de progression en licence

- (D) La formation est organisée en année, semestres, et UE.
- (D) Il n'y a pas de prérequis pour s'inscrire pédagogiquement à une UE.

Motif de la dérogation : Les blocs de compétences seront introduits dans la prochaine offre de formation.

Motif de la dérogation : La formation n'inclut pas de blocs de compétences.

Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours. Toutefois, un étudiant n'ayant pas validé son année, mais ayant acquis au moins 21 crédits ECTS sur

(D) 30 pour chacun des deux semestres, peut être autorisé à s'inscrire en année supérieure par la doyenne ou le doyen de la faculté, sur proposition du responsable de la formation. L'acquisition des éléments en dette dans l'année non validée est prioritaire.

Motif de la dérogation : Précision du caractère non automatique de l'autorisation à s'inscrire en année supérieure et de l'autorité décisionnelle.

Compensation en licence et obtention du diplôme

Au niveau du semestre: les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note

(D) éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Motif de la dérogation : La formation n'inclut pas de blocs de compétences.

Nombre d'évaluations par UE

Un minimum de trois notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des

(D) remédiations entre les évaluations. Pour les UE correspondant à une heure de cours hebdomadaire seulement, le nombre minimal de notes exigible est exceptionnellement abaissé à deux.

Motif de la dérogation : Nombre d'évaluation mis en lien avec le poids de l'enseignement de la maquette.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas

(D) compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est alors organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du parcours, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

Motif de la dérogation : Remplacement de "responsable du semestre" par "responsable du parcours"

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat

(D) original est recevable. En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Motif de la dérogation : Toutes les UE contiennent au moins une épreuve avec convocation.

Document Intermédiaire

En cas d'absence à une épreuve de substitution, que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié ; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- (D) • Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.
- dans le cas d'un double cursus autorisé par le responsable de formation, la convocation à une épreuve dépendant d'une autre composante de l'université, communiquée à la scolarité de la Faculté des lettres au moins sept jours ouvrés avant la date de l'épreuve de la Faculté des lettres

- (D) L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut bénéficier d'une dispense de présence aux épreuves sans convocation. Il en fait la demande écrite auprès du service de scolarité dans les mêmes modalités que pour la dispense d'assiduité (voir la rubrique Assiduité).

Motif de la dérogation : Retrait de la mention de rattrapages, la formation n'en proposant pas. Prise en compte des cas de double diplôme.

Motif de la dérogation : Nous ne proposons pas de dispense totale ou partielle. Ajout de la modalité de la demande.

Règle(s) additionnelle(s)

Politique des langues

L'inscription dans une formation de la Faculté des lettres dans le cadre d'un accord Erasmus ou d'un accord de coopération universitaire internationale avec l'Unistra permet le suivi d'un enseignement de Français langue étrangère, au titre de l'UE2 Langue vivante étrangère. L'inscription au semestre ou à l'année dans cet enseignement est validé par le correspondant Relations internationales. L'étudiant

- (D) passe un test de niveau de français et s'inscrit dans un groupe de langue correspondant à son besoin. L'étudiant non francophone, inscrit dans une formation de la Faculté des lettres hors d'un cadre conventionnel, peut suivre un enseignement de Français langue étrangère au titre de l'UE2 Langue vivante étrangère. Cette possibilité est ouverte pour deux semestres au plus dans le cursus, consécutifs ou non, après validation par le responsable de formation. L'étudiant passe un test de niveau de français et s'inscrit dans un groupe de langue correspondant à son besoin.

Motif de la dérogation : Régulation des pratiques de choix de langue maternelle en langue étrangère, rompant l'égalité entre les étudiants.

Mise en situation professionnelle

- (A) En pratique: <https://lettres.unistra.fr/stages/>

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE1 – Méthodologie S3										
Préparation au PIX		-	1		1	Epreuve de certification https://ernest.unistra.fr/jcms/prdr4_282494/fr/pix-accueil	A	01:45	N	
Documentation		-	1		1	Satisfecit	A		N	
UE2 – Langue vivante étrangère - S3										
Langue au choix (LanSAD)		-	1		1	Voir les modalités de la Faculté des Langues https://langues.unistra.fr	A		O	
UE3 – Littérature française et comparée S3										
Littérature française CM S3		-	1		1	Test	E	00:30	O	
					1	Test	E	00:30	O	
Littérature française TD S3		-	2		1	Epreuve orale	O	00:15	N	
					2	Epreuve écrite	E	04:00	O	
Littérature comparée CM S3		-	1		1	Test	E	01:00	O	
Littérature comparée TD S3		-	2		1	Epreuve orale	O	00:15	N	
					2	Epreuve écrite	E	04:00	O	
UE4 – Linguistique française et latin S3										
Système verbal du français		-	2		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Ancien français		-	2		3	Epreuve écrite	E	00:30	N	
					10	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					7	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Langue, littérature et civilisation latines CM S3		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Langue, littérature et civilisation latines TD LT1BCM26 S3		-	2		1	Test	A	00:30	N	
					1	Test	A	00:30	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Langue, littérature et civilisation latines TD LT1BCM27 S3		-	2		1	Test	A	00:30	N	
					1	Test	A	00:30	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Langue, littérature et civilisation latines TD LT1BCM28 S3		-	2		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	02:00	N	
					2	Epreuve écrite (version sur table)	E	04:00	O	
UE5 – Renforcement (1 choix)										
		3	1							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Epreuve orale sous forme d'exposé	O	00:10	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Linguistique diachronique (module interne) S3		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Devoir maison	A		N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Phonétique appliquée (module interne) S3		-	1		1	Epreuve orale en groupe	O	00:15	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					2	Epreuve écrite	E	01:30	O	
Littérature française ou francophone		-	1		1	Devoir maison	A		N	
					1	Epreuve orale	O	00:15	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Littérature comparée		-	1		1	Devoir maison	A		N	
					1	Epreuve orale	O	00:15	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
UE6 – Option (1 choix)		3	1							
Linguistique : l'argumentation au quotidien		-	1		1	Devoir maison	A		N	
					1	Epreuve orale sous forme d'exposé	O	00:10	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Analyse de la voix		-	1		1	Epreuve écrite	E	00:45	N	
					2	Epreuve écrite	E	01:30	O	
					1	Dossier en groupe	A		N	
Littérature latine sur textes traduits		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Devoir maison	A		N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Littérature de jeunesse		-	1		1	Epreuve orale	O	00:15	N	
					1	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Littérature française ou francophone		-	1		1	Devoir maison	A		N	
					1	Epreuve orale	O	00:15	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Littérature comparée		-	1		1	Devoir maison	A		N	
					1	Epreuve orale	O	00:15	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Langue grecque niveau 1		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	O	

Document Inter-Modal

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Exposé oral	O	00:20	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Ecrits professionnels S3		-	1		1	Devoir maison	A		O	
					1	Devoir maison	A		O	
					1	Devoir maison	A		O	
Semestre 4 (S4) – Lettres modernes		30	1							
UE1 – Projet personnel et professionnel (1 module au choix)		3	1							
Préparation au projet personnel (module 1)		-	1		1	Dossier	A		O	
Ateliers d'écrits professionnels (module 2)		-	1		1	Dossier	A		O	
Sensibilisation aux métiers de l'enseignement (INSPE module 3)		-	1		1	Modalités fixées par l'INSPE https://inspe.unistra.fr/	A		O	
Technologies de l'information et de la communication (module 4)		-	1		1	Modalités de la Faculté des Langues https://langues.unistra.fr/	A		O	
Stage d'application professionnelle (module 5)		-	1		1	Rapport de stage	A		O	
Mission professionnelle - Projet tuteuré (module 6)		-	1		1	Dossier (en groupe)	A		O	
UE2 – Langue vivante étrangère - S4		3	1							
Langue au choix (LanSAD)		-	1		1	Voir les modalités de la Faculté des Langues https://langues.unistra.fr	A		O	
UE3 – Littérature française et comparée S4		9	3							
Littérature française CM S4		-	1		1	Test	E	00:30	O	
					1	Test	E	00:30	O	
Littérature française TD S4		-	2		1	Epreuve orale	O	00:15	N	
					2	Epreuve écrite	E	04:00	O	
Littérature comparée CM S4		-	1		1	Test	E	01:00	O	
Littérature comparée TD S4		-	2		1	Epreuve orale	O	00:15	N	
					2	Epreuve écrite	E	04:00	O	
UE4 – Linguistique française et latin S4		9	3							
Autour du mot : lexicologie, morphologie et sémantique		-	2		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Ancien français		-	2		3	Epreuve écrite	E	00:30	N	
					10	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					7	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Langue, littérature et civilisation latines CM S4		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Langue, littérature et civilisation latines TD LT1BDM26 S4		-	2		1	Test	E	00:30	N	
					1	Test	E	00:30	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Test	A	00:30	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Langue, littérature et civilisation latines TD LT1BDM28 S4		-	2		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	02:00	N	
					1	Epreuve écrite (version sur table)	E	04:00	O	
UE5 – Renforcement (1 choix)		3	1							
Linguistique synchronique (module interne) S4		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve orale	O	00:20	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Linguistique diachronique (module interne) S4		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Devoir maison	A		N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Phonétique expérimentale (module interne) S4		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Dossier	A		N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Littérature française S4		-	1		1	Devoir maison	A		N	
					1	Epreuve orale	O	00:15	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Littérature comparée S4		-	1		1	Devoir maison	A		N	
					1	Epreuve orale	O	00:15	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Thématique de la pensée grecque S4		-	1		1	Test	E	00:30	N	
					1	Exposé oral	O	00:20	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
UE6 – Option (1 choix)		3	1							
Les dictionnaires électroniques S4		-	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	O	
					1	Epreuve orale	O	00:20	N	
					1	Dossier	A		N	
Analyse de la voix chantée S4		-	1		1	Epreuve orale en groupe	O	00:15	N	
					2	Dossier en groupe	A		N	
					2	Epreuve écrite	E	01:30	O	
Écrits professionnels S4		-	1		1	Devoir maison	A		N	
					1	Devoir maison	A		N	
					2	Dossier	A		O	

Document interne et confidentiel

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Exposé oral	O	00:20	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Littérature française S4		-	1		1	Devoir maison	A		N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
					1	Epreuve orale	O	00:15	N	
Littérature comparée S4		-	1		1	Devoir maison	A		N	
					1	Epreuve orale	O	00:15	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Littérature de jeunesse		-	1		1	Epreuve orale	O	00:15	N	
					1	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Langue grecque niveau1 S4		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Linguistique S4		-	1		1	Devoir maison	A		N	
					1	Epreuve orale	O	00:20	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	

Document interne confidentiel

Responsable(s) : Camille Fauth

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

- (D) L'assiduité aux enseignements est requise.
- (D) Les absences aux enseignements doivent être signalées à l'enseignant(e).
Les absences aux épreuves doivent être justifiées auprès de la scolarité (voir "absence aux épreuves").
- L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il en fait la demande écrite auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique. La demande ne peut excéder huit codes de cours. Elle se fait par le biais du formulaire de demande de dispense de contrôle continu (valant dispense d'assiduité) disponible sur <https://lettres.unistra.fr/scolarite/formulaires-en-ligne/>. Cette demande doit être visée par la ou le responsable de parcours pour toute demande excédant quatre codes de cours, puis déposée à la scolarité pour décision de la doyenne ou du doyen de la Faculté. L'acceptation de cette demande n'a pas d'effet rétroactif : les éventuelles notes déjà obtenues ou les éventuelles absences non justifiées aux épreuves sans convocation antérieures à la signature ne sont pas neutralisées.

Motif de la dérogation : L'assiduité aux cours est fortement encouragée, mais n'est pas systématiquement contrôlée.

Motif de la dérogation : Enjeu de responsabilité personnelle de l'étudiant.

Motif de la dérogation : Ajout de la modalité de la demande. Ajout de l'absence de rétroactivité.

Contrat pédagogique

- Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.
- (D) Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Une copie est remise au service de la scolarité.
- Il y est recouru notamment
- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
 - pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme, ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Motif de la dérogation : Ajout des modalités de bonne gestion par la scolarité.

Motif de la dérogation : Précision des conséquences du contrat sur les obligations de l'étudiant limitées au contenu du contrat

Seuls les enseignements qui y sont mentionnés font l'objet d'une évaluation et d'une validation.

Modalités d'accès et de progression en licence

- (D) La formation est organisée en année, semestres, et UE.
- (D) Il n'y a pas de prérequis pour s'inscrire pédagogiquement à une UE.

Motif de la dérogation : Les blocs de compétences seront introduits dans la prochaine offre de formation.

Motif de la dérogation : La formation n'inclut pas de blocs de compétences.

Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours. Toutefois, un étudiant n'ayant pas validé son année, mais ayant acquis au moins 21 crédits ECTS sur

(D) 30 pour chacun des deux semestres, peut être autorisé à s'inscrire en année supérieure par la doyenne ou le doyen de la faculté, sur proposition du responsable de la formation. L'acquisition des éléments en dette dans l'année non validée est prioritaire.

Motif de la dérogation : Précision du caractère non automatique de l'autorisation à s'inscrire en année supérieure et de l'autorité décisionnelle.

Compensation en licence et obtention du diplôme

Au niveau du semestre: les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note

(D) éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Motif de la dérogation : La formation n'inclut pas de blocs de compétences.

Nombre d'évaluations par UE

Un minimum de trois notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des

(D) remédiations entre les évaluations. Pour les UE correspondant à une heure de cours hebdomadaire seulement, le nombre minimal de notes exigible est exceptionnellement abaissé à deux.

Motif de la dérogation : Nombre d'évaluation mis en lien avec le poids de l'enseignement de la maquette.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas

(D) compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est alors organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du parcours, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

Motif de la dérogation : Remplacement de "responsable du semestre" par "responsable du parcours"

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat

(D) original est recevable. En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Motif de la dérogation : Toutes les UE contiennent au moins une épreuve avec convocation.

Document Intermédiaire

En cas d'absence à une épreuve de substitution, que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié ; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- (D) • Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.
- dans le cas d'un double cursus autorisé par le responsable de formation, la convocation à une épreuve dépendant d'une autre composante de l'université, communiquée à la scolarité de la Faculté des lettres au moins sept jours ouvrés avant la date de l'épreuve de la Faculté des lettres

- (D) L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut bénéficier d'une dispense de présence aux épreuves sans convocation. Il en fait la demande écrite auprès du service de scolarité dans les mêmes modalités que pour la dispense d'assiduité (voir la rubrique Assiduité).

Motif de la dérogation : Retrait de la mention de rattrapages, la formation n'en proposant pas. Prise en compte des cas de double diplôme.

Motif de la dérogation : Nous ne proposons pas de dispense totale ou partielle. Ajout de la modalité de la demande.

Règle(s) additionnelle(s)

Politique des langues

L'inscription dans une formation de la Faculté des lettres dans le cadre d'un accord Erasmus ou d'un accord de coopération universitaire internationale avec l'Unistra permet le suivi d'un enseignement de Français langue étrangère, au titre de l'UE2 Langue vivante étrangère. L'inscription au semestre ou à l'année dans cet enseignement est validé par le correspondant Relations internationales. L'étudiant

- (D) passe un test de niveau de français et s'inscrit dans un groupe de langue correspondant à son besoin. L'étudiant non francophone, inscrit dans une formation de la Faculté des lettres hors d'un cadre conventionnel, peut suivre un enseignement de Français langue étrangère au titre de l'UE2 Langue vivante étrangère. Cette possibilité est ouverte pour deux semestres au plus dans le cursus, consécutifs ou non, après validation par le responsable de formation. L'étudiant passe un test de niveau de français et s'inscrit dans un groupe de langue correspondant à son besoin.

Motif de la dérogation : Régulation des pratiques de choix de langue maternelle en langue étrangère, rompant l'égalité entre les étudiants.

Mise en situation professionnelle

- (A) En pratique: <https://lettres.unistra.fr/stages/>

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE1 – Préparation au PIX										
Préparation au PIX		-	1		1	Epreuve de certification https://ernest.unistra.fr/jcms/prdr4_282494/fr/pix-accueil	A	01:45	N	
Documentation		-	1		1	Satisfecit	A		N	
UE2 - Langue vivante étrangère S3										
Langue au choix (LanSAD)		-	1		1	Voir les modalités de la Faculté des Langues https://langues.unistra.fr	A		O	
UE3 – Articulations entre domaines										
Interface synchronie/diachronie		-	1		1	Epreuve écrite	E	00:30	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Système verbal du français		-	2		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Interface syntaxe et sémantique		-	1		1	Epreuve écrite	E	00:20	N	
					1	Epreuve écrite	E	00:20	O	
					1	Note de participation orale	A		N	
Interface sémantique/pragmatique		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Interface phonétique/phonologie		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
UE4 – Modes d'investigation et de formalisation										
Recueil et traitement des données		-	2		1	Epreuve oral en groupe	O	00:10	N	
					3	Dossier en groupe	A		O	
					4	Epreuve sur machine	A	01:00	O	
Morphosyntaxe des langues romanes		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Syntaxe distributionnelle et générative		-	1		1	Epreuve écrite (en ligne)	E	01:00	N	
					2	Epreuve écrite	E	01:00	O	
UE5 – Renforcement de majeure (1 module ext + 1 module int)										
Module externe S3		-	1		1	Voir modalités de la Faculté d'accueil https://lettres.unistra.fr/offre-de-formation/offre-de-formation-2022-2023/formation/rof/ME286/FRUAI0673021VCOEN29160/	A		O	
Linguistique synchronique (module interne) S3		-	1		1	Devoir maison	A		N	
					1	Epreuve orale sous forme d'exposé	O	00:10	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Devoir maison	A		N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Phonétique appliquée (module interne) S3		-	1		1	Epreuve orale en groupe	O	00:15	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					2	Epreuve écrite	E	01:30	O	
UE6 – Option (1 choix)		3	1							
Linguistique : l'argumentation au quotidien		-	1		1	Devoir maison	A		N	
					1	Epreuve orale sous forme d'exposé	O	00:10	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Analyse de la voix		-	1		1	Epreuve écrite	E	00:45	N	
					2	Epreuve écrite	E	01:30	O	
					1	Dossier en groupe	A		N	
Littérature française ou francophone		-	1		1	Devoir maison	A		N	
					1	Epreuve orale	O	00:15	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Littérature comparée		-	1		1	Devoir maison	A		N	
					1	Epreuve orale	O	00:15	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Littérature latine sur textes traduits		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Devoir maison	A		N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Littérature grecque sur textes traduits		-	1		1	Test	E	00:30	N	
					1	Exposé oral	O	00:20	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Langue grecque niveau 1		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Latin débutant (niv.1)		-	1		1	Test	E	00:30	N	
					1	Test	E	00:30	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Ecrits professionnels S3		-	1		1	Devoir maison	A		O	
					1	Devoir maison	A		O	
					1	Devoir maison	A		O	
Semestre 4 (S4) – Sciences du langage		30	1							
UE1 – Projet personnel et professionnel (1 module au choix)		3	1							
Préparation au projet personnel (module 1)		-	1		1	Dossier	A		O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Sensibilisation aux métiers de l'enseignement (INSPE module 3)		-	1		1	Modalités fixées par l'INSPE https://inspe.unistra.fr/	A		O	
Technologies de l'information et de la communication (module 4)		-	1		1	Modalités de la Faculté des Langues https://langues.unistra.fr/	A		O	
Stage d'application professionnelle (module 5)		-	1		1	Rapport de stage	A		O	
Mission professionnelle - Projet tuteuré (module 6)		-	1		1	Dossier (en groupe)	A		O	
UE2 - Langue vivante étrangère S4		3	1							
Langue au choix (LanSAD)		-	1		1	Voir les modalités de la Faculté des Langues https://langues.unistra.fr	A		O	
UE3 – Contacts et changements linguistiques		9	3							
Aspects du changement linguistique		-	1		1	Epreuve écrite	E	00:30	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Typologie des langues		-	1		1	Epreuve orale en groupe	O	00:20	N	
					1	Devoir maison en groupe	A		N	
Évolution du sens et sens multiples		-	1		2	Epreuve écrite	E	01:00	O	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
Prosodie et faits phonologiques		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
UE4 – Émergence du sens		6	2							
Sens et référence		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
L'implicite		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Autour du mot : lexicologie, morphologie et sémantique		-	2		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
UE5 – Renforcement (1 module ext + 1 module int)		6	2							
Module externe S4		-	1		1	Voir modalités de la Faculté d'accueil https://lettres.unistra.fr/offre-de-formation/offre-de-formation-2022-2023/formation/rof/ME286/FRUAI0673021VCOEN29173/	A		O	
Linguistique synchronique (module interne) S4		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve orale	O	00:20	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Linguistique diachronique (module interne) S4		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Devoir maison	A		N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Dossier	A		N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
UE6 – Option (1 choix)		3	1							
Les dictionnaires électroniques S4		-	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	O	
					1	Epreuve orale	O	00:20	N	
					1	Dossier	A		N	
Linguistique S4		-	1		1	Devoir maison	A		N	
					1	Epreuve orale	O	00:20	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Analyse de la voix chantée S4		-	1		1	Epreuve orale en groupe	O	00:15	N	
					2	Dossier en groupe	A		N	
					2	Epreuve écrite	E	01:30	O	
Écrits professionnels S4		-	1		1	Devoir maison	A		N	
					1	Devoir maison	A		N	
					2	Dossier	A		O	
Thématique de la pensée grecque S4		-	1		1	Test	E	00:30	N	
					1	Exposé oral	O	00:20	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Littérature française S4		-	1		1	Devoir maison	A		N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
					1	Epreuve orale	O	00:15	N	
Littérature comparée S4		-	1		1	Devoir maison	A		N	
					1	Epreuve orale	O	00:15	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Langue grecque niveau1 S4		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
TD- Niveau latin débutant		-	1		1	Test	E	00:30	N	
					1	Test	E	00:30	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	

Responsable(s) : Johann Goeken

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

- (D) L'assiduité aux enseignements est requise.
- (D) Les absences aux enseignements doivent être signalées à l'enseignant(e).
Les absences aux épreuves doivent être justifiées auprès de la scolarité (voir "absence aux épreuves").
- L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il en fait la demande écrite auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique. La demande ne peut excéder huit codes de cours. Elle se fait par le biais du formulaire de demande de dispense de contrôle continu (valant dispense d'assiduité) disponible sur <https://lettres.unistra.fr/scolarité/formulaires-en-ligne/>. Cette demande doit être visée par la ou le responsable de parcours pour toute demande excédant quatre codes de cours, puis déposée à la scolarité pour décision de la doyenne ou du doyen de la Faculté. L'acceptation de cette demande n'a pas d'effet rétroactif : les éventuelles notes déjà obtenues ou les éventuelles absences non justifiées aux épreuves sans convocation antérieures à la signature ne sont pas neutralisées.

Motif de la dérogation : L'assiduité aux cours est fortement encouragée, mais n'est pas systématiquement contrôlée.

Motif de la dérogation : Enjeu de responsabilité personnelle de l'étudiant.

Motif de la dérogation : Ajout de la modalité de la demande. Ajout de l'absence de rétroactivité.

Contrat pédagogique

- Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.
- (D) Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Une copie est remise au service de la scolarité.
- Il y est recouru notamment
- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
 - pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme, ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Motif de la dérogation : Ajout des modalités de bonne gestion par la scolarité.

Motif de la dérogation : Précision des conséquences du contrat sur les obligations de l'étudiant limitées au contenu du contrat

Seuls les enseignements qui y sont mentionnés font l'objet d'une évaluation et d'une validation.

Modalités d'accès et de progression en licence

- (D) La formation est organisée en année, semestres, et UE.
- (D) Il n'y a pas de prérequis pour s'inscrire pédagogiquement à une UE.

Motif de la dérogation : Les blocs de compétences seront introduits dans la prochaine offre de formation.

Motif de la dérogation : La formation n'inclut pas de blocs de compétences.

Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours. Toutefois un étudiant n'ayant pas validé son année, mais ayant acquis au moins 24 crédits ECTS sur

(D) 30 pour chacun des deux semestres, peut être autorisé à s'inscrire en année supérieure par la doyenne ou le doyen de la faculté, sur proposition du responsable de la formation. L'acquisition des éléments en dette dans l'année non validée est prioritaire.

Motif de la dérogation : Précision du caractère non automatique de l'autorisation à s'inscrire en année supérieure et de l'autorité décisionnelle.

Compensation en licence et obtention du diplôme

Au niveau du semestre: les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note

(D) éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Motif de la dérogation : La formation n'inclut pas de blocs de compétences.

Nombre d'évaluations par UE

Un minimum de trois notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des

(D) remédiations entre les évaluations. Pour les UE correspondant à une heure de cours hebdomadaire seulement, le nombre minimal de notes exigible est exceptionnellement abaissé à deux.

Motif de la dérogation : Nombre d'évaluation mis en lien avec le poids de l'enseignement de la maquette.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas

(D) compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est alors organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du parcours, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

Motif de la dérogation : Remplacement de "responsable du semestre" par "responsable du parcours"

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat

(D) original est recevable. En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Motif de la dérogation : Toutes les UE contiennent au moins une épreuve avec convocation.

Document Intermédiaire

En cas d'absence à une épreuve de substitution, que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié ; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- (D) • Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.
- dans le cas d'un double cursus autorisé par le responsable de formation, la convocation à une épreuve dépendant d'une autre composante de l'université, communiquée à la scolarité de la Faculté des lettres au moins sept jours ouvrés avant la date de l'épreuve de la Faculté des lettres

- (D) L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut bénéficier d'une dispense de présence aux épreuves sans convocation. Il en fait la demande écrite auprès du service de scolarité dans les mêmes modalités que pour la dispense d'assiduité (voir la rubrique Assiduité).

Motif de la dérogation : Retrait de la mention de rattrapages, la formation n'en proposant pas. Prise en compte des cas de double diplôme.

Motif de la dérogation : Nous ne proposons pas de dispense totale ou partielle. Ajout de la modalité de la demande.

Règle(s) additionnelle(s)

Politique des langues

L'inscription dans une formation de la Faculté des lettres dans le cadre d'un accord Erasmus ou d'un accord de coopération universitaire internationale avec l'Unistra permet le suivi d'un enseignement de Français langue étrangère, au titre de l'UE2 Langue vivante étrangère. L'inscription au semestre ou à l'année dans cet enseignement est validé par le correspondant Relations internationales. L'étudiant

- (D) passe un test de niveau de français et s'inscrit dans un groupe de langue correspondant à son besoin. L'étudiant non francophone, inscrit dans une formation de la Faculté des lettres hors d'un cadre conventionnel, peut suivre un enseignement de Français langue étrangère au titre de l'UE2 Langue vivante étrangère. Cette possibilité est ouverte pour deux semestres au plus dans le cursus, consécutifs ou non, après validation par le responsable de formation. L'étudiant passe un test de niveau de français et s'inscrit dans un groupe de langue correspondant à son besoin.

Motif de la dérogation : Régulation des pratiques de choix de langue maternelle en langue étrangère, rompant l'égalité entre les étudiants.

Mise en situation professionnelle

- (A) En pratique: <https://lettres.unistra.fr/stages/>

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE1 – Projet personnel et professionnel (1 module au choix)		3	1							
Choix et valorisation du projet personnel (module 1)		-	1		1	Dossier	A			O
Sensibilisation au métier de rédacteur (module 2)		-	1		1	Dossier (en groupe)	A			N
Sensibilisation aux métiers de l'enseignement des lettres (module 3)		-	1		1	Epreuve orale (en groupe)	O	00:20		O
					1	Epreuve écrite	E	00:30		N
					1	Epreuve écrite	E	00:30		N
Module proposé par l'INSPE - Semestre Impair (module 4)		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00		O
Technologies de l'information et de la communication (module 5)		-	1		1	voir modalités de la Faculté d'accueil https://inspe.unistra.fr/formation/parcours-de-professionnalisation-aux-metiers-de-lenseignement-ppme/#c22692	A			O
UE2 – Langue vivante étrangère S5		3	1							
Langue au choix (LanSAD)		-	1		1	Voir les modalités de la Faculté des Langues https://langues.unistra.fr	A			O
UE3 – Littérature et linguistique françaises		9	3							
Littérature française CM S5		-	1		1	Test	E	00:30		O
					1	Test	E	00:30		O
Littérature française TD S5		-	2		1	Epreuve orale	O	00:15		N
					2	Epreuve écrite	E	04:00		O
Linguistique : Dimensions énonciatives		-	2		1	Epreuve orale en groupe	O	00:10		N
					2	Epreuve écrite	E	02:00		O
Système orthographique du français		-	1							
UE4 – Latin et Grec		9	3							
Langue, littérature et civilisation latines CM S5		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00		O
Langue, littérature et civilisation latines TD LT1BEM28 S5		-	2		1	Epreuve écrite	E	01:00		N
					1	Epreuve écrite	E	02:00		N
					2	Epreuve écrite (version sur table)	E	04:00		O
Langue grecque. Niveau 3		-	2		1	Epreuve écrite	E	01:00		N
					1	Epreuve écrite (version sur table)	E	02:00		O
					1	Epreuve écrite	E	01:00		N
Histoire littéraire grecque		-	1		1	Epreuve orale	O	00:20		O
UE5 – Renforcement (1 choix)		3	1							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Epreuve orale en groupe	O	00:20	N	
					2	Epreuve écrite	E	01:30	O	
Linguistique : Concours S5 (module interne)		-	1		1	Epreuve écrite	E	00:30	N	
					1	Epreuve en ligne	A	00:30	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Phonologie des variétés du français S5 (module interne)		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Dossier	A		N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Littérature française ou francophone		-	1		1	Devoir maison	A		N	
					1	Epreuve orale	O	00:15	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
UE6 – Option (1 choix)		3	1							
Linguistique synchronique S5		-	1		1	Epreuve écrite	E	00:30	N	
					1	Epreuve orale en groupe	O	00:20	N	
					2	Epreuve écrite	E	01:30	O	
Linguistique diachronique S5		-	1		1	Epreuve écrite	E	00:30	N	
					1	Devoir maison	A		N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Linguistique et grammaire		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Littérature française ou francophone S5		-	1		1	Devoir maison	A		N	
					1	Epreuve orale	O	00:15	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Littérature comparée S5		-	1		1	Devoir maison	A		N	
					1	Epreuve orale	O	00:15	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Littérature grecque sur textes traduits		-	1		1	Test	E	00:30	N	
					1	Exposé oral	O	00:20	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Littérature latine sur textes traduits		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Devoir maison	A		N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Histoire du livre		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Devoir maison	A		N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Devoir maison	A		O	
					1	Devoir maison	A		O	
Semestre 6 (S6) – Lettres classiques		30	1							
UE1 – Projet personnel et professionnel (1 module au choix)		3	1							
Sensibilisation aux métiers de l'enseignement des lettres (module 1)		-	1		1	Epreuve écrite	E	00:30	N	
					1	Epreuve écrite	E	00:30	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Phonétique clinique (module 2)		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Sensibilisation aux métiers de l'enseignement (INSPE module 3)		-	1		1	Voir modalités de la Faculté d'accueil https://inspe.unistra.fr/formation/parcours-de-professionnalisation-aux-metiers-de-lenseignement-ppme/#c22692	A		O	
Stage d'application professionnelle (module 4)		-	1		1	Rapport de stage	A		O	
Mission professionnelle - Projet tuteuré (module 4)		-	1		1	Dossier en groupe	A		O	
					1	Epreuve orale	O	00:15	O	
UE2 – Langue vivante étrangère S6		3	1							
Langue au choix (LanSAD)		-	1		1	Voir les modalités de la Faculté des Langues https://langues.unistra.fr	A		O	
UE3 – Littérature et linguistique françaises		9	3							
Littérature française CM S6		-	1		1	Test	E	00:30	O	
					1	Test	E	00:30	O	
Littérature française TD S6		-	2		1	Epreuve orale	O	00:15	N	
					2	Epreuve écrite	E	04:00	O	
Pragmatique et analyse des textes		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Stylistique		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	02:00	O	
UE4 – Latin et Grec		9	3							
Langue, littérature et civilisation latines CM S6		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Langue, littérature et civilisation latines TD LT1BFM28 S6		-	2		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	02:00	N	
					1	Epreuve écrite (version sur table)	E	04:00	O	
Langue grecque. Niveau 3		-	2		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite (version sur table)	E	02:00	O	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
Histoire littéraire grecque		-	1		1	Epreuve orale	O	00:20	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Grammaire pour les concours (module interne) S6		-	1		1	Epreuve orale en groupe	O	00:10	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Linguistique diachronique (module interne) S6		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
					1	Devoir maison	A		N	
Phonétique : du geste articulatoire aux sons de langage (module interne) S6		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve orale	O	00:20	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Littérature française S6		-	1		1	Devoir maison	A		N	
					1	Epreuve orale	O	00:15	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Papyrologie		-	1		1	Devoir maison	A		N	
					1	Devoir maison	A		N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
UE6 – Option (1 choix)		3	1							
Linguistique diachronique S6		-	1		1	Epreuve écrite	E	00:30	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
					1	Devoir maison	A		N	
Traitement automatique des langues		-	1		1	Devoir maison	A		N	
					1	Epreuve orale	O	00:15	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Écrits professionnels S6		-	1		1	Devoir maison	A		N	
					1	Devoir maison	A		N	
					2	Dossier	A		O	
Littérature française S6		-	1		1	Devoir maison	A		N	
					1	Epreuve orale	O	00:15	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Latin pour concours		-	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	N	
					1	Dossier	A		N	
					1	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Papyrologie		-	1		1	Devoir maison	A		N	
					1	Devoir maison	A		N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Epreuve orale	O	00:15	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Linguistique et grammaire		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Initiation à la science des données		-	1		1	voir modalités de la Faculté d'accueil https://mathinfo.unistra.fr/formations/approche-interdisciplinaire-en-science-des-donnees-aisd/initiation-a-la-science-des-donnees/	A		O	
Introduction aux humanités numériques		-	1		1	voir modalité de la Faculté d'accueil https://histoire.unistra.fr/	A		O	

Document intermédiaire

Responsable(s) : Sandrine Berrégard

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

- (D) L'assiduité aux enseignements est requise.
- (D) Les absences aux enseignements doivent être signalées à l'enseignant(e).
Les absences aux épreuves doivent être justifiées auprès de la scolarité (voir "absence aux épreuves").
- L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il en fait la demande écrite auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique. La demande ne peut excéder huit codes de cours. Elle se fait par le biais du formulaire de demande de dispense de contrôle continu (valant dispense d'assiduité) disponible sur <https://lettres.unistra.fr/scolarite/formulaires-en-ligne/>. Cette demande doit être visée par la ou le responsable de parcours pour toute demande excédant quatre codes de cours, puis déposée à la scolarité pour décision de la doyenne ou du doyen de la Faculté. L'acceptation de cette demande n'a pas d'effet rétroactif : les éventuelles notes déjà obtenues ou les éventuelles absences non justifiées aux épreuves sans convocation antérieures à la signature ne sont pas neutralisées.

Motif de la dérogation : L'assiduité aux cours est fortement encouragée, mais n'est pas systématiquement contrôlée.

Motif de la dérogation : Enjeu de responsabilité personnelle de l'étudiant.

Motif de la dérogation : Ajout de la modalité de la demande. Ajout de l'absence de rétroactivité.

Contrat pédagogique

- Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.
- (D) Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Une copie est remise au service de la scolarité.
- Il y est recouru notamment
- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
 - pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme, ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Motif de la dérogation : Ajout des modalités de bonne gestion par la scolarité.

Motif de la dérogation : Précision des conséquences du contrat sur les obligations de l'étudiant limitées au contenu du contrat

Seuls les enseignements qui y sont mentionnés font l'objet d'une évaluation et d'une validation.

Modalités d'accès et de progression en licence

- (D) La formation est organisée en année, semestres, et UE.
- (D) Il n'y a pas de prérequis pour s'inscrire pédagogiquement à une UE.

Motif de la dérogation : Les blocs de compétences seront introduits dans la prochaine offre de formation.

Motif de la dérogation : La formation n'inclut pas de blocs de compétences.

Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours. Toutefois un étudiant n'ayant pas validé son année, mais ayant acquis au moins 24 crédits ECTS sur

(D) 30 pour chacun des deux semestres, peut être autorisé à s'inscrire en année supérieure par la doyenne ou le doyen de la faculté, sur proposition du responsable de la formation. L'acquisition des éléments en dette dans l'année non validée est prioritaire.

Motif de la dérogation : Précision du caractère non automatique de l'autorisation à s'inscrire en année supérieure et de l'autorité décisionnelle.

Compensation en licence et obtention du diplôme

Au niveau du semestre: les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note

(D) éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Motif de la dérogation : La formation n'inclut pas de blocs de compétences.

Nombre d'évaluations par UE

Un minimum de trois notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des

(D) remédiations entre les évaluations. Pour les UE correspondant à une heure de cours hebdomadaire seulement, le nombre minimal de notes exigible est exceptionnellement abaissé à deux.

Motif de la dérogation : Nombre d'évaluation mis en lien avec le poids de l'enseignement de la maquette.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas

(D) compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est alors organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du parcours, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

Motif de la dérogation : Remplacement de "responsable du semestre" par "responsable du parcours"

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat

(D) original est recevable. En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Motif de la dérogation : Toutes les UE contiennent au moins une épreuve avec convocation.

Document Intermédiaire

En cas d'absence à une épreuve de substitution, que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié ; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- (D) • Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.
- dans le cas d'un double cursus autorisé par le responsable de formation, la convocation à une épreuve dépendant d'une autre composante de l'université, communiquée à la scolarité de la Faculté des lettres au moins sept jours ouvrés avant la date de l'épreuve de la Faculté des lettres

- (D) L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut bénéficier d'une dispense de présence aux épreuves sans convocation. Il en fait la demande écrite dans les mêmes modalités que pour les dispenses d'assiduité (voir la rubrique Assiduité).

Motif de la dérogation : Retrait de la mention de rattrapages, la formation n'en proposant pas. Prise en compte des cas de double diplôme.

Motif de la dérogation : Nous ne proposons pas de dispense totale ou partielle. Ajout de la modalité de la demande.

Règle(s) additionnelle(s)

Politique des langues

L'inscription dans une formation de la Faculté des lettres dans le cadre d'un accord Erasmus ou d'un accord de coopération universitaire internationale avec l'Unistra permet le suivi d'un enseignement de Français langue étrangère, au titre de l'UE2 Langue vivante étrangère. L'inscription au semestre ou à l'année dans cet enseignement est validé par le correspondant Relations internationales. L'étudiant

- (D) passe un test de niveau de français et s'inscrit dans un groupe de langue correspondant à son besoin. L'étudiant non francophone, inscrit dans une formation de la Faculté des lettres hors d'un cadre conventionnel, peut suivre un enseignement de Français langue étrangère au titre de l'UE2 Langue vivante étrangère. Cette possibilité est ouverte pour deux semestres au plus dans le cursus, consécutifs ou non, après validation par le responsable de formation. L'étudiant passe un test de niveau de français et s'inscrit dans un groupe de langue correspondant à son besoin.

Motif de la dérogation : Régulation des pratiques de choix de langue maternelle en langue étrangère, rompant l'égalité entre les étudiants.

Mise en situation professionnelle

- (A) En pratique: <https://lettres.unistra.fr/stages/>

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE1 – Projet personnel et professionnel (1 module au choix)										
Choix et valorisation du projet personnel (module 1)		-	1		1	Dossier	A			O
Sensibilisation au métier de rédacteur (module 2)		-	1		1	Dossier (en groupe)	A			N
					1	Epreuve orale (en groupe)	O	00:20	O	
Sensibilisation aux métiers de l'enseignement des lettres (module 3)		-	1		1	Epreuve écrite	E	00:30		N
					1	Epreuve écrite	E	00:30		N
					1	Epreuve écrite	E	01:00		O
Sensibilisation aux métiers de l'enseignement INSPE (module 4)		-	1		1	Voir modalités de la Faculté d'accueil https://inspe.unistra.fr/	A			N
Technologies de l'information et de la communication (module 5)		-	1		1	voir modalités de la Faculté d'accueil https://langues.unistra.fr/informatique/enseignements-en-licence/	A			O
UE2 – Langue vivante étrangère - S5										
Langue au choix (LanSAD)		-	1		1	Voir les modalités de la Faculté des Langues https://langues.unistra.fr	A			O
UE3 – Littérature française et comparée S5										
Littérature française CM S5		-	1		1	Test	E	00:30		O
					1	Test	E	00:30		O
Littérature française TD S5		-	2		1	Epreuve orale	O	00:15		N
					2	Epreuve écrite	E	04:00		O
Littérature comparée CM S5		-	1		1	Test	E	01:00		O
Littérature comparée TD S5		-	2		1	Epreuve orale	O	00:15		N
					2	Epreuve écrite	E	04:00		O
UE4 – Linguistique française et latin S5										
Linguistique : Dimensions énonciatives		-	2		1	Epreuve orale en groupe	O	00:10		N
					2	Epreuve écrite	E	02:00		O
Système orthographique du français		-	1							
Langue, littérature et civilisation latines CM S5		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00		O
Langue, littérature et civilisation latines TD LT1BEM26 S5		-	2		1	Test	E	00:30		N
					1	Test	E	00:30		N
					2	Epreuve écrite	E	02:00		O
Langue, littérature et civilisation latines TD LT1BEM28 S5		-	2		1	Epreuve écrite	E	01:00		N
					1	Epreuve écrite	E	02:00		N
					2	Epreuve écrite (version sur table)	E	04:00		O
UE5 – Renforcement (1 choix)										
		3	1							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Epreuve orale en groupe	O	00:20	N	
					2	Epreuve écrite	E	01:30	O	
Linguistique : Concours S5 (module interne)		-	1		1	Epreuve écrite	E	00:30	N	
					1	Epreuve en ligne	A	00:30	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Phonologie des variétés du français S5 (module interne)		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Dossier	A		N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Littérature française ou francophone		-	1		1	Devoir maison	A		N	
					1	Epreuve orale	O	00:15	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Littérature comparée		-	1		1	Devoir maison	A		N	
					1	Epreuve orale	O	00:15	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	N	
UE6 – Option (1 choix)		3	1							
Linguistique synchronique S5		-	1		1	Epreuve écrite	E	00:30	N	
					1	Epreuve orale en groupe	O	00:20	N	
					2	Epreuve écrite	E	01:30	O	
Linguistique diachronique S5		-	1		1	Epreuve écrite	E	00:30	N	
					1	Devoir maison	A		N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Linguistique et grammaire		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Littérature française ou francophone S5		-	1		1	Devoir maison	A		N	
					1	Epreuve orale	O	00:15	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Littérature comparée S5		-	1		1	Devoir maison	A		N	
					1	Epreuve orale	O	00:15	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Langue grecque : Niveau 2		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Littérature grecque sur textes traduits		-	1		1	Test	E	00:30	N	
					1	Exposé oral	O	00:20	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Devoir maison	A		N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Histoire du livre		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Devoir maison	A		N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Ecrits professionnels S5		-	1		1	Devoir maison	A		O	
					1	Devoir maison	A		O	
					1	Devoir maison	A		O	
Semestre 6 (S6) – Lettres modernes		30	1							
UE1 – Projet personnel et professionnel (1 module au choix)		3	1							
Sensibilisation aux métiers de l'enseignement des lettres (module 1)		-	1		1	Epreuve écrite	E	00:30	N	
					1	Epreuve écrite	E	00:30	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Phonétique clinique (module 2)		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Sensibilisation aux métiers de l'enseignement (INSPE module 3)		-	1		1	Voir modalités de la Faculté d'accueil https://inspe.unistra.fr/formation/parcours-de-professionnalisation-aux-metiers-de-lenseignement-ppme/#c22692	A		O	
Stage d'application professionnelle (module 4)		-	1		1	Rapport de stage	A		O	
Mission professionnelle - Projet tuteuré (module 4)		-	1		1	Dossier en groupe	A		O	
					1	Epreuve orale	O	00:15	O	
UE2 – Langue vivante étrangère - S6		3	1							
Langue au choix (LanSAD)		-	1		1	Voir les modalités de la Faculté des Langues https://langues.unistra.fr	A		O	
UE3 – Enseignements fondamentaux 1 – S6		9	3							
Littérature française CM S6		-	1		1	Test	E	00:30	O	
					1	Test	E	00:30	O	
Littérature française TD S6		-	2		1	Epreuve orale	O	00:15	N	
					2	Epreuve écrite	E	04:00	O	
Littérature comparée CM S6		-	1		1	Test	E	01:00	O	
Littérature comparée TD S6		-	2		1	Epreuve orale	O	00:15	N	
					2	Epreuve écrite	E	04:00	O	
UE4 – UE3 – Enseignements fondamentaux 2 – S6		9	3							
Pragmatique et analyse des textes		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Stylistique		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	02:00	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Langue, littérature et civilisation latines TD LT1BFM26 S6		-	2		1	Test	E	00:30	N	
					1	Test	E	00:30	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Langue, littérature et civilisation latines TD LT1BFM28 S6		-	2		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	02:00	N	
					1	Epreuve écrite (version sur table)	E	04:00	O	
UE5 – Renforcement (1 choix)		3	1							
Grammaire pour les concours (module interne) S6		-	1		1	Epreuve orale en groupe	O	00:10	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Linguistique diachronique (module interne) S6		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
					1	Devoir maison	A		N	
Phonétique : du geste articulatoire aux sons de langage (module interne) S6		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve orale	O	00:20	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Littérature française S6		-	1		1	Devoir maison	A		N	
					1	Epreuve orale	O	00:15	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Initiation à la recherche en littérature comparée		-	1		1	Devoir maison	A		N	
					1	Epreuve orale	O	00:15	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Papyrologie		-	1		1	Devoir maison	A		N	
					1	Devoir maison	A		N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
UE6 – Option (1 choix)		3	1							
Linguistique diachronique S6		-	1		1	Epreuve écrite	E	00:30	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
					1	Devoir maison	A		N	
Traitement automatique des langues		-	1		1	Devoir maison	A		N	
					1	Epreuve orale	O	00:15	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Latin pour concours		-	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	N	
					1	Dossier	A		N	
					1	Epreuve écrite	E	02:00	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Devoir maison	A		N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Écrits professionnels S6		-	1		1	Devoir maison	A		N	
					1	Devoir maison	A		N	
					2	Dossier	A		O	
Littérature française S6		-	1		1	Devoir maison	A		N	
					1	Epreuve orale	O	00:15	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Littérature comparée S6		-	1		1	Devoir maison	A		N	
					1	Epreuve orale	O	00:15	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Langue grecque. Niveau 2		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Linguistique et grammaire		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Initiation à la science des données		-	1		1	voir modalités de la Faculté d'accueil https://mathinfo.unistra.fr/formations/approche-interdisciplinaire-en-science-des-donnees-aisd/initiation-a-la-science-des-donnees/	A		O	
Introduction aux humanités numériques		-	1		1	voir modalité de la Faculté d'accueil https://histoire.unistra.fr/	A		O	

Document interdisciplinaire

Responsable(s) : Camille Fauth

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

- (D) L'assiduité aux enseignements est requise.
- (D) Les absences aux enseignements doivent être signalées à l'enseignant(e).
Les absences aux épreuves doivent être justifiées auprès de la scolarité (voir "absence aux épreuves").
- L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il en fait la demande écrite auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique. La demande ne peut excéder huit codes de cours. Elle se fait par le biais du formulaire de demande de dispense de contrôle continu (valant dispense d'assiduité) disponible sur <https://lettres.unistra.fr/scolarite/formulaires-en-ligne/>. Cette demande doit être visée par la ou le responsable de parcours pour toute demande excédant quatre codes de cours, puis déposée à la scolarité pour décision de la doyenne ou du doyen de la Faculté. L'acceptation de cette demande n'a pas d'effet rétroactif : les éventuelles notes déjà obtenues ou les éventuelles absences non justifiées aux épreuves sans convocation antérieures à la signature ne sont pas neutralisées.

Motif de la dérogation : L'assiduité aux cours est fortement encouragée, mais n'est pas systématiquement contrôlée.

Motif de la dérogation : Enjeu de responsabilité personnelle de l'étudiant.

Motif de la dérogation : Ajout de la modalité de la demande. Ajout de l'absence de rétroactivité.

Contrat pédagogique

- Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.
- (D) Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Une copie est remise au service de la scolarité.
- Il y est recouru notamment
- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
 - pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme, ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Motif de la dérogation : Ajout des modalités de bonne gestion par la scolarité.

Motif de la dérogation : Précision des conséquences du contrat sur les obligations de l'étudiant limitées au contenu du contrat

Seuls les enseignements qui y sont mentionnés font l'objet d'une évaluation et d'une validation.

Modalités d'accès et de progression en licence

- (D) La formation est organisée en année, semestres, et UE.
- (D) Il n'y a pas de prérequis pour s'inscrire pédagogiquement à une UE.

Motif de la dérogation : Les blocs de compétences seront introduits dans la prochaine offre de formation.

Motif de la dérogation : La formation n'inclut pas de blocs de compétences.

Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours. Toutefois un étudiant n'ayant pas validé son année, mais ayant acquis au moins 24 crédits ECTS sur

(D) 30 pour chacun des deux semestres, peut être autorisé à s'inscrire en année supérieure par la doyenne ou le doyen de la faculté, sur proposition du responsable de la formation. L'acquisition des éléments en dette dans l'année non validée est prioritaire.

Motif de la dérogation : Précision du caractère non automatique de l'autorisation à s'inscrire en année supérieure et de l'autorité décisionnelle.

Compensation en licence et obtention du diplôme

Au niveau du semestre: les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note

(D) éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Motif de la dérogation : La formation n'inclut pas de blocs de compétences.

Nombre d'évaluations par UE

Un minimum de trois notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des

(D) remédiations entre les évaluations. Pour les UE correspondant à une heure de cours hebdomadaire seulement, le nombre minimal de notes exigible est exceptionnellement abaissé à deux.

Motif de la dérogation : Nombre d'évaluation mis en lien avec le poids de l'enseignement de la maquette.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas

(D) compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est alors organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du parcours, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

Motif de la dérogation : Remplacement de "responsable du semestre" par "responsable du parcours"

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat

(D) original est recevable. En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Motif de la dérogation : Toutes les UE contiennent au moins une épreuve avec convocation.

Document Intermédiaire

En cas d'absence à une épreuve de substitution, que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié ; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- (D) • Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.
- dans le cas d'un double cursus autorisé par le responsable de formation, la convocation à une épreuve dépendant d'une autre composante de l'université, communiquée à la scolarité de la Faculté des lettres au moins sept jours ouvrés avant la date de l'épreuve de la Faculté des lettres

- (D) L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut bénéficier d'une dispense de présence aux épreuves sans convocation. Il en fait la demande écrite auprès du service de scolarité dans les mêmes modalités que pour la dispense d'assiduité (voir la rubrique Assiduité).

Motif de la dérogation : Retrait de la mention de rattrapages, la formation n'en proposant pas. Prise en compte des cas de double diplôme.

Motif de la dérogation : Nous ne proposons pas de dispense totale ou partielle. Ajout de la modalité de la demande.

Règle(s) additionnelle(s)

Politique des langues

L'inscription dans une formation de la Faculté des lettres dans le cadre d'un accord Erasmus ou d'un accord de coopération universitaire internationale avec l'Unistra permet le suivi d'un enseignement de Français langue étrangère, au titre de l'UE2 Langue vivante étrangère. L'inscription au semestre ou à l'année dans cet enseignement est validé par le correspondant Relations internationales. L'étudiant

- (D) passe un test de niveau de français et s'inscrit dans un groupe de langue correspondant à son besoin. L'étudiant non francophone, inscrit dans une formation de la Faculté des lettres hors d'un cadre conventionnel, peut suivre un enseignement de Français langue étrangère au titre de l'UE2 Langue vivante étrangère. Cette possibilité est ouverte pour deux semestres au plus dans le cursus, consécutifs ou non, après validation par le responsable de formation. L'étudiant passe un test de niveau de français et s'inscrit dans un groupe de langue correspondant à son besoin.

Motif de la dérogation : Régulation des pratiques de choix de langue maternelle en langue étrangère, rompant l'égalité entre les étudiants.

Mise en situation professionnelle

- (A) En pratique: <https://lettres.unistra.fr/stages/>

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE1 – Projet personnel et professionnel (1 module au choix)										
Choix et valorisation du projet personnel (module 1)		-	1		1	Dossier	A			O
Sensibilisation au métier de rédacteur (module 2)		-	1		1	Dossier (en groupe)	A			N
					1	Epreuve orale (en groupe)	O	00:20	O	
Sensibilisation aux métiers de l'enseignement des lettres (module 3)		-	1		1	Epreuve écrite	E	00:30		N
					1	Epreuve écrite	E	00:30		N
					1	Epreuve écrite	E	01:00		O
Module proposé par l'INSPE - Semestre Impair (module 4)		-	1		1	voir modalités de la Faculté d'accueil https://inspe.unistra.fr/formation/parcours-de-professionnalisation-aux-metiers-de-lenseignement-ppme/#c22692	A			O
Technologies de l'information et de la communication (module 5)		-	1		1	voir modalités de la Faculté d'accueil https://langues.unistra.fr/informatique/enseignements-en-licence/	A			O
UE2 - Langue vivante étrangère S5										
Langue au choix (LanSAD)		-	1		1	Voir les modalités de la Faculté des Langues https://langues.unistra.fr	A			O
UE3 – Discours										
Rhétorique et argumentation		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:30		O
Expertise du discours		-	1		1	Epreuve orale	O	00:30		N
					1	Epreuve écrite	O	01:00		O
Linguistique de corpus		-	1		1	Epreuve sur machine	A	01:00		O
Linguistique : Dimensions énonciatives		-	2		1	Epreuve orale en groupe	O	00:10		N
					2	Epreuve écrite	E	02:00		O
Dossier UE3 S5		-	1		1	Dossier portant sur l'ensemble de l'UE3	A			O
UE4 – Linguistique appliquée										
Psycholinguistique et acquisition du langage		-	1		1	Epreuve orale en groupe	O	00:20		N
					1	Devoir maison	A			N
					2	Epreuve écrite	E	01:00		O
Didactique des langues		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00		N
					1	Epreuve écrite	E	01:00		O
Analyse multiparamétrique de la voix		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00		N
					1	Epreuve écrite	E	01:00		O
Linguistique et phonétique cliniques		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00		O
					1	Epreuve écrite	E	01:00		O
UE5 – Renforcement (1 module ext + 1 module int)										

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Linguistique synchronique S5 (module interne)		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve orale en groupe	O	00:20	N	
					2	Epreuve écrite	E	01:30	O	
Linguistique : Concours S5 (module interne)		-	1		1	Epreuve écrite	E	00:30	N	
					1	Epreuve en ligne	A	00:30	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Phonologie des variétés du français S5 (module interne)		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Dossier	A		N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
UE6 – Option (1 choix)		3	1							
Linguistique synchronique S5		-	1		1	Epreuve écrite	E	00:30	N	
					1	Epreuve orale en groupe	O	00:20	N	
					2	Epreuve écrite	E	01:30	O	
Linguistique diachronique S5		-	1		1	Epreuve écrite	E	00:30	N	
					1	Devoir maison	A		N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Linguistique et grammaire		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Littérature comparée S5		-	1		1	Devoir maison	A		N	
					1	Epreuve orale	O	00:15	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Littérature française ou francophone S5		-	1		1	Devoir maison	A		N	
					1	Epreuve orale	O	00:15	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Latin débutant		-	1		1	Test	E	00:30	N	
					1	Test	E	00:30	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Littérature latine sur textes traduits		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Devoir maison	A		N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Littérature grecque sur textes traduits		-	1		1	Test	E	00:30	N	
					1	Exposé oral	O	00:20	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Devoir maison	A		N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Langue grecque. Niveau 2		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Ecrits professionnels S5		-	1		1	Devoir maison	A		O	
					1	Devoir maison	A		O	
					1	Devoir maison	A		O	
Semestre 6 (S6) – Sciences du langage		30	1							
UE1 – Projet personnel et professionnel (1 module au choix)		3	1							
Sensibilisation aux métiers de l'enseignement des lettres (module 1)		-	1		1	Epreuve écrite	E	00:30	N	
					1	Epreuve écrite	E	00:30	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Phonétique clinique (module 2)		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Sensibilisation aux métiers de l'enseignement (INSPE module 3)		-	1		1	Voir modalités de la Faculté d'accueil https://inspe.unistra.fr/formation/parcours-de-professionnalisation-aux-metiers-de-lenseignement-ppme/#c22692	A		O	
Stage d'application professionnelle (module 4)		-	1		1	Rapport de stage	A		O	
Mission professionnelle (module 5)		-	1		1	Dossier en groupe	A		O	
UE2 - Langue vivante étrangère S6		3	1							
Langue au choix (LanSAD)		-	1		1	Voir les modalités de la Faculté des Langues https://langues.unistra.fr	A		O	
UE3 – Enseignements fondamentaux		9	3							
Sémiologie		-	1		1	Devoir maison	A		N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Linguistique contrastive		-	1		1	Epreuve écrite	E	00:30	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Sémantique générale		-	1		1	Epreuve écrite	E	00:20	N	
					1	Epreuve écrite	E	00:20	O	
					1	Note de participation orale	A		N	
Linguistique romane		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Nouvelles phonologies		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Devoir maison	A		N	
					2	Epreuve écrite	E	01:00	O	
UE4 – Questionnements théoriques		6	2							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Dossier	A		N	
Théories syntaxiques		-	1		1	Epreuve orale en groupe	O	00:20	N	
					2	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Théories sémantiques		-	1		1	Epreuve écrite	E	00:30	N	
					1	Epreuve écrite	E	00:30	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
UE5 – Renforcement (1 module ext + 1 module int)		6	2							
Module externe S6		-	1		1	voir lien de la Faculté d'accueil https://lettres.unistra.fr/offre-de-formation/offre-de-formation-2022-2023/formation/rof/ME286/FRUAI0673021VCOEN29201/	A		O	
Grammaire pour les concours (module interne) S6		-	1		1	Epreuve orale en groupe	O	00:10	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Linguistique diachronique (module interne) S6		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
					1	Devoir maison	A		N	
Phonétique : du geste articulatoire aux sons de langage (module interne) S6		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve orale	O	00:20	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
UE6 – Option (1 choix)		3	1							
Traitement automatique des langues		-	1		1	Devoir maison	A		N	
					1	Epreuve orale	O	00:15	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Écrits professionnels S6		-	1		1	Devoir maison	A		N	
					1	Devoir maison	A		N	
					2	Dossier	A		O	
Linguistique diachronique S6		-	1		1	Epreuve écrite	E	00:30	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
					1	Devoir maison	A		N	
Littérature française S6		-	1		1	Devoir maison	A		N	
					1	Epreuve orale	O	00:15	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Littérature comparée S6		-	1		1	Devoir maison	A		N	
					1	Epreuve orale	O	00:15	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	

Document interne confidentiel

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Dossier	A		N	
					1	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Papyrologie		-	1		1	Devoir maison	A		N	
					1	Devoir maison	A		N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Langue grecque. Niveau 2		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	O	
Linguistique et grammaire		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					1	Epreuve écrite	E	01:00	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Initiation à la science des données		-	1		1	voir modalités de la Faculté d'accueil https://mathinfo.unistra.fr/formations/approche-interdisciplinaire-en-science-des-donnees-aisd/initiation-a-la-science-des-donnees/	A		O	
Introduction aux humanités numériques		-	1		1	voir modalité de la Faculté d'accueil https://histoire.unistra.fr/	A		O	
Langue, littérature et civilisation latines TD LT1BDM26 S4		-	1		1	Test	E	00:30	N	
					1	Test	E	00:30	N	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	O	

Document intermédiaire

Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences Licence Humanités

Mention	HUMANITÉS
Responsable ou directeur des études	Thierry Revol
Composante	Faculté des Lettres

L1-S1

* Rappel :	Epreuve sans convocation	Epreuve avec convocation
Absence justifiée	<i>Neutralisation</i>	<i>Epreuve de substitution</i>
Absence non justifiée	<i>Note égale à zéro</i>	<i>Défaillance</i>

Liste des UE	Coefficient des UE	Evaluations au cours du semestre							Deuxième session		
		Matières	Coefficient des modules	Coefficient des matières	Coefficient des épreuves	Intitulés des épreuves	Durée	Epreuve avec convocation*	Epreuve sans convocation*	Intitulé de l'épreuve	Durée
UE1 : Méthodologie Universitaire Responsable : Th. Revol Composante porteuse : Faculté des Lettres Nombre d'ECTS : 6	2	Méthodologie du travail universitaire (LT61AM10)	coef 1		2	Ecrit type DS	1h		x		
					1	Ecrit type DM			x		
					1	Oral	15 min	x			
UE2 : Histoire Responsable : AV Solignat Composante porteuse : Faculté des Sciences Historiques Nombre d'ECTS : 6	3	Histoire moderne (CM : SH10AM10 + TD : SH71AM20)	coef 1		Mêmes épreuves et coefficients que pour les spécialistes d'histoire pour l' Introduction à l'histoire moderne				Mêmes épreuves et coefficients que pour les spécialistes d'histoire pour l' Introduction à l'histoire moderne		
UE3 : Langues Responsable : C. Lebold Composante porteuse : Faculté des Langues Nombre d'ECTS : 6	3	LV1 au choix:									
Anglais : LG91AM3A ou Allemand : LG91AM3C		LV1 coef 2	LG91AM3A ou LG9191AM3C :	2	Ecrit type DS	2h	x				
24h de cours mutualisés dans la même langue			Autre cours de langue : coef. 1	1	Oral	20 min			x		
Selon les modalités de la composante porteuse de l'enseignement mutualisé											
LV2 au choix:											
Anglais (LG91AM31) ou Allemand (LG91AM31)	LV2 coef 1	1	Oral	20 min			x				
ou autre langue choisie parmi les enseignements de la Faculté des Langues		2	Ecrit type DS	2h	x						
Selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé											
UE4 : Lettres Responsable : C. Grenouillet Composante porteuse : Faculté des Lettres Nombre d'ECTS : 6	3	Littérature Francophone CM LT23CM13 (CM 1)	coef 2		1	Selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé pour ce premier CM					
Littérature Française du XXe siècle CM LT23CM13 (CM 2)		1			Selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé pour ce second CM						
Littérature expression française TD LT61AM40		2			MECC identiques à celles de la composante porteuse du cours mutualisé pour le TD de LT23CM13						
Littérature & Mythologies (LT61AM41)		coef 1		1	Oral	15 min			x		
				2	Ecrit type DS	2h	x				
Langue ancienne au choix : Grec cours mutualisé (LT1BAM17) ou Latin (LT61AM43) ou autre cours en fonction du niveau		coef 1	LT61AM43	1	Test écrit	30 min			x		
				1	Test écrit	30 min			x		
	2			Écrit	1h	x					
Selon les modalités de la composante porteuse de l'enseignement mutualisé dans la limite de deux épreuves, dont une avec convocation											
Selon les modalités de la composante porteuse de l'enseignement mutualisé											
UE5 : Philosophie Responsable : L. Fedi Composante porteuse : Faculté de Philosophie Nombre d'ECTS : 6	3	Philosophie générale (CM: PL15AM10 + TD: PL71AM50)	coef 2		1	Ecrit type DS	2h		x		
1					Ecrit type DS	2h		x			
2					Ecrit type DS	4h	x				
Méthodologie philosophique (PL71AM51)		coef 1		1	Ecrit type DS	2h			x		
				1	Ecrit type DM			x			
2	Ecrit type DS	4h	x								

Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences Licence Humanités

Mention	HUMANITÉS
Responsable ou directeur des études	Thierry Revol
Composante	Faculté des Lettres

L1-S2

* Rappel :	Epreuve sans convocation	Epreuve avec convocation
Absence justifiée	Neutralisation	Epreuve de substitution
Absence non justifiée	Note égale à zéro	Défaillance

Liste des UE	Coefficient des UE	Evaluations au cours du semestre							Deuxième session			
		Matières	Coefficient des modules	Coefficient des matières	Coefficient des épreuves	Intitulés des épreuves	Durée	Epreuve avec convocation*	Epreuve sans convocation*	Intitulé de l'épreuve	Durée	
UE1 : Méthodologie Universitaire Responsable : Th. Revol Composante porteuse : Faculté des Lettres Nombre d'ECTS : 6	2	Projet professionnel (SH71BM01)	coef 1		1	Ecrit à domicile : bilan d'expérience, analyse d'une offre de stage, CR de conférence			x	Ecrit : Reprise du dossier		
2					Ecrit à domicile : dossier de synthèse sur le projet professionnel de l'étudiant		x					
UE2 : Histoire Responsable : AV Solignat Composante porteuse : Faculté des Sciences Historiques Nombre d'ECTS : 6	3	Histoire contemporaine (CM : SH10BM10 + TD SH71BM20))	coef 1		Mêmes épreuves et coefficients que pour les spécialistes d'histoire pour l' Introduction à l'histoire contemporaine				Mêmes épreuves et coefficients que pour les spécialistes d'histoire pour l' Introduction à l'histoire contemporaine			
UE3 : Langues Responsable : C. Lebold Composante porteuse : Faculté des Langues Nombre d'ECTS : 6	3	LV1 au choix:										
Anglais : LG91BM3A ou Allemand : LG91BM3C		LV1 coef 2	LG91BM3A ou LG9191BM3C : coef. 1	2	Ecrit type DS	2h	x					
				1	Oral	20 min			x			
24h de cours mutualisés dans la même langue		Selon les modalités de la composante porteuse de l'enseignement mutualisé										
LV2 au choix:												
Anglais (LG91BM31) ou Allemand (LG91BM31) ou autre langue choisie parmi les enseignements de la Faculté des Langues	LV2 coef 1		1	Oral	20 min			x				
			2	Ecrit type DS	2h	x						
Selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé												
UE4 : Lettres Responsable : C. Grenouillet Composante porteuse : Faculté des Lettres Nombre d'ECTS : 6	3	Littérature du XVIII ^{ème} siècle CM LT23DM13 (CM 1)	coef 2		1	Selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé pour ce premier CM						
Littérature du XIX ^{ème} siècle CM LT23DM13 (CM 2)		1			Selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé pour ce second CM							
Littérature du XVIII ^{ème} et/ou XIX ^{ème} siècle TD LT61AM40		2			MECC identiques à celles de la composante porteuse du cours mutualisé pour le TD de LT23DM13							
Langue ancienne au choix : Grec cours mutualisé (LT1BBM17) ou Latin (LT61BM43) ou autre cours en fonction du niveau		coef 1	LT61BM43	1	Test écrit	30 min			x			
				1	Test écrit	30 min			x			
				2	Ecrit	1h	x					
LT1BBM17		Selon les modalités de la composante porteuse de l'enseignement mutualisé dans la limite de deux épreuves, dont une avec convocation										
Autre cours de langue ancienne		Selon les modalités de la composante porteuse de l'enseignement mutualisé										
UE5 : Philosophie Responsable : L. Fedi Composante porteuse : Faculté de Philosophie Nombre d'ECTS : 6	3	Histoire de la philosophie moderne (CM : PL15BM12 + TD : PL71BM50)	coef 2		1	Ecrit type DS	2h		x			
1					Ecrit type DS	2h		x				
2					Ecrit type DS	4h	x					
Philosophie ancienne ou médiévale (PL15BM22)		Selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé										

Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences Licence Humanités

Mention	HUMANITÉS
Responsable ou directeur des études	Thierry Revol
Composante	Faculté des Lettres

L2-S3

* Rappel :	Epreuve sans convocation	Epreuve avec convocation
Absence justifiée	Neutralisation	Epreuve de substitution
Absence non justifiée	Note égale à zéro	Défaillance

Liste des UE	Coefficient des UE	Evaluations au cours du semestre							Deuxième session			
		Matières	Coefficient des modules	Coefficient des matières	Coefficient des épreuves	Intitulés des épreuves	Durée	Epreuve avec convocation*	Epreuve sans convocation*	Intitulé de l'épreuve	Durée	
UE1 : Méthodologie Universitaire	2	Initiation à la recherche pluridisciplinaire (LT61CM10)	coef 2		1	Ecrit: DM. Bibliographie et rédaction d'une introduction incluant une problématique.		x				
Responsable : Th. Revol Composante porteuse : Faculté des Lettres Nombre d'ECTS : 6		PIX (autoformation)	coef 1			Modalités à consulter sur https://pix.unistra.fr/						
		Initiation à la science politique (LT61CM11)	coef 2		1	Ecrit ou oral	1h ou 30 min		x			
					2	Ecrit	2h	x				
UE2 : Histoire	3	Histoire ancienne (CM: SH10CM10 + TD: SH71CM20)	coef 1			Mêmes épreuves et coefficients que pour les spécialistes d'histoire pour l'Introduction à l'histoire ancienne				Mêmes épreuves et coefficients que pour les spécialistes d'histoire pour l'Introduction à l'histoire ancienne		
Responsable : AV Solignat Composante porteuse : Faculté des Sciences Historiques Nombre d'ECTS : 6												
UE3 : Langues	3	LV1 au choix:	LV1 coef 2		2	Ecrit type DS	2h	x				
Responsable : C. Lebold Composante porteuse : Faculté des Langues Nombre d'ECTS : 6		Anglais : LG91CM3A ou Allemand : LG91CM3C			1	Oral	20 min		x			
		24h de cours mutualisés dans la même langue		Autre cours de langue : coef. 1	Selon les modalités de la composante porteuse de l'enseignement mutualisé							
		LV2 au choix:	LV2 coef 1		1	Oral	20 min		x			
		Anglais (LG91CM31) ou Allemand (LG91CM31)			2	Ecrit type DS	2h	x				
	ou autre langue choisie parmi les enseignements de la Faculté des Langues	Selon MECC de la composante porteuse de cours mutualisé										
UE4 : Lettres	3	Littérature du XVIe siècle LT23EM12 (CM1)	coef 3		1	Selon MECC de la composante porteuse de cours mutualisé pour ce premier CM						
		Littérature du XVIIe siècle LT23EM12 (CM2)			1	Selon MECC de la composante porteuse de cours mutualisé pour ce second CM						
		Littérature du XVIIIe siècle et/ou du XVIIème siècle LT61CM40		2	MECC identiques à celles de la composante porteuse de cours mutualisé pour le TD de LT23EM12							
Responsable : C. Grenouillet Composante porteuse : Faculté des Lettres Nombre d'ECTS : 6		Littérature et arts (LT61CM41)	coef 2		1	Oral	15 min		x			
					2	Ecrit type DS	2h	x				
		Langue ancienne au choix: Grec (LT18CM17) ou Latin (LT61CM43) ou autre cours en fonction du niveau	coef 2	LT61CM41	1	Test écrit	30 min		x			
					1	Test écrit	30 min		x			
	2				Ecrit	1h	x					
			LT18CM17	Selon les modalités de la composante porteuse de l'enseignement mutualisé dans la limite de deux épreuves, dont une avec convocation								
			Autre cours de langue ancienne	Selon les modalités de la composante porteuse de l'enseignement mutualisé								
UE5 : Philosophie	3	Philosophie générale (CM: PL15CM10 + TD: PL71CM50)	coef 2		1	Ecrit type DS	2h		x			
Responsable : L. Fedi Composante porteuse : Faculté de Philosophie Nombre d'ECTS : 6					1	Ecrit type DS	2h		x			
					2	Ecrit type DS	4h	x				
	Philosophie de l'art et esthétique (PL15CM24)	coef 1		Selon MECC de la composante porteuse de cours mutualisé								

Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences Licence Humanités

Mention	HUMANITÉS
Responsable ou directeur des études	Thierry Revol
Composante	Faculté des Lettres

L2-S4

* Rappel :	Epreuve sans convocation	Epreuve avec convocation
Absence justifiée	Neutralisation	Epreuve de substitution
Absence non justifiée	Note égale à zéro	Défaillance

Liste des UE	Coefficient des UE	Evaluations au cours du semestre							Deuxième session		
		Matières	Coefficient des modules	Coefficient des matières	Coefficient des épreuves	Intitulés des épreuves	Durée	Epreuve avec convocation*	Epreuve sans convocation*	Intitulé de l'épreuve	Durée
UE1 : Méthodologie Universitaire Responsable : Th. Revol Composante porteuse : Faculté des Lettres Nombre d'ECTS : 6	2	Initiation à la recherche pluridisciplinaire (LT61DM10)		coef 3	1	Ecrit : DM - dossier à domicile réalisé au cours du semestre.		2h	x		
		Connaissance des médias (LT61DM11)		coef 1	1	Ecrit ou oral	1h ou 30 min		x		
					2	Ecrit	2h	x			
UE2 : Histoire Responsable : AV Solignat Composante porteuse : Faculté des Sciences Historiques Nombre d'ECTS : 6	3	Histoire médiévale (CM : SH10DM11 + TD : SH71DM20)		coef 1		Mêmes épreuves et coefficients que pour les spécialistes d'histoire pour l'Introduction à l'histoire médiévale				Mêmes épreuves et coefficients que pour les spécialistes d'histoire pour l'Introduction à l'histoire médiévale	
UE3 : Langues Responsable : C. Lebold Composante porteuse : Faculté des Langues Nombre d'ECTS : 6	3	LV1 au choix:									
Anglais : LG91DM3A ou Allemand : LG91DM3C		LV1 coef 2	LG91DM3A ou LG9191DM3C :	2	Ecrit type DS	2h	x				
24h de cours mutualisés dans la même langue			Autre cours de langue : coef. 1	1	Oral	20 min		x			
Selon les modalités de la composante porteuse de l'enseignement mutualisé											
LV2 au choix:											
Anglais (LG91DM31) ou Allemand (LG91DM31)	LV2 coef 1		1	Oral	20 min		x				
ou autre langue choisie parmi les enseignements de la Faculté des Langues			2	Ecrit type DS	2h		x				
Selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé											
UE4 : Lettres Responsable : C. Grenouillet Composante porteuse : Faculté des Lettres Nombre d'ECTS : 6	3	Littérature du Moyen Âge LT23FM12 CM	coef 3		1	Selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé pour ce CM					
Littérature du Moyen Âge et/ou XVIème et XVIIème siècle TD (LT61DM40)				2	MECC identiques à celles de la composante porteuse du cours mutualisé pour le TD de LT23FM12						
Littératures de l'antiquité (LT61DM41)		coef 2		1	Ecrit (latin)	2h	x				
				1	Ecrit (grec)	2h			x		
Langue ancienne au choix : Grec cours mutualisé (LT1BDM17) ou Latin (LT61DM43) ou autre cours en fonction du niveau		coef 2	LT61DM43	1	Test écrit	30 min			x		
				1	Test écrit	30 min			x		
	2		Ecrit	1h		x					
Selon les modalités de la composante porteuse de l'enseignement mutualisé dans la limite de deux épreuves, dont une avec convocation											
Selon les modalités de la composante porteuse de l'enseignement mutualisé											
UE5 : Philosophie Responsable : L. Fedi Composante porteuse : Faculté de Philosophie Nombre d'ECTS : 6	3	Philosophie morale et politique (PL15DM16)	coef 2		1	Ecrit type DS	2h		x		
				1	Oral	20 min			x		
Philosophie allemand (PL15DM20)		coef 1		2	Ecrit type DS	4h	x				
Selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé											

Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences Licence Humanités

L3-S5

Mention	HUMANITÉS
Responsable ou directeur des études	Thierry Revol
Composante	Faculté des Lettres

* Rappel :	Epreuve sans convocation	Epreuve avec convocation
Absence justifiée	Neutralisation	Epreuve de substitution
Absence non justifiée	Note égale à zéro	Défaillance

Liste des UE	Coefficient des UE	Evaluations au cours du semestre						Deuxième session			
		Matières	Coefficient des modules	Coefficient des matières	Coefficient des épreuves	Intitulés des épreuves	Durée	Epreuve avec convocation *	Epreuve sans convocation *	Intitulé de l'épreuve	Durée
UE1 : Méthodologie Universitaire Responsable : Th. Revol Composante porteuse : Faculté des Lettres Nombre d'ECTS : 6	1	Projet professionnel: Stage (LT61EM10. Durée du stage : 150h.	1		1	Ecrit : rapport de stage		x			
UE2 : Histoire Responsable : AV Solignat Composante porteuse : Faculté des Sciences Historiques Nombre d'ECTS : 6	1	Histoire contemporaine SHH3EM10 (ou autre choix de cours CM+TD)	Selon les modalités de la composante porteuse de l'enseignement mutualisé						Selon les modalités de la composante porteuse de l'enseignement mutualisé		
UE3 : Langues Responsable : C. Lebold Composante porteuse : Faculté des Langues Nombre d'ECTS : 6	3	LV1 au choix: Anglais ou allemand en fonction du niveau	coef 2		Selon les modalités de la composante porteuse de l'enseignement mutualisé						
		LV2 au choix: Anglais ou allemand en fonction du niveau ou autre langue choisie parmi les enseignements de la Faculté des Langues	coef 1	Selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé							
UE4 : Lettres Responsable : C. Grenouillet Composante porteuse : Faculté des Lettres Nombre d'ECTS : 6	3	Littérature comparée - CM de LT23EM11 ou de LT23CM14	coef 2	1	Selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé pour ce CM						
		Littérature française TD1 (LT23EM12)		2	Selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé pour ce TD						
		Langue ancienne au choix : Grec cours mutualisé (LT1BEM17) ou Latin (LT1BEM26, LT1BEM28) ou autre cours en fonction du niveau	coef 2	LT1BDM17	Selon les modalités de la composante porteuse de l'enseignement mutualisé dans la limite de deux épreuves, dont une avec convocation						
				Autre cours de langue ancienne	Selon les modalités de la composante porteuse de l'enseignement mutualisé dans la limite de deux épreuves						
UE5 : Philosophie Responsable : L. Fedi Composante porteuse : Faculté de Philosophie Nombre d'ECTS : 6	1	Philosophie générale (PL15EM10 CM+TD)	selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé								

Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences Licence Humanités

Mention	HUMANITÉS
Responsable ou directeur des études	Thierry Revol
Composante	Faculté des Lettres

L3-S6 Dominante
Allemand

* Rappel :	Epreuve sans convocation	Epreuve avec convocation
Absence justifiée	Neutralisation	Epreuve de substitution
Absence non justifiée	Note égale à zéro	Défaillance

Liste des UE	Coefficient des UE	Evaluations au cours du semestre						Deuxième session			
		Matières	Coefficient des modules	Coefficient des matières	Coefficient des épreuves	Intitulés des épreuves	Durée	Epreuve avec convocation*	Epreuve sans convocation*	Intitulé de l'épreuve	Durée
UE1 : Méthodologie Universitaire Responsable : Th. Revol Composante porteuse : Faculté des Lettres Nombre d'ECTS : 3	1	Culture biblique LT61FM11	coef 1	1	1	Ecrit ou oral	1h ou 20 min		x		
		Séminaire interdisciplinaire LT61FM10	coef 1	1	1	Ecrit DM : compte rendu de lecture + bibliographie	2h	x			
UE2: Allemand: Humanités Responsable : C. Lebold Composante porteuse : Faculté des Langues & cultures étrangères Composante porteuse : Faculté des Langues & cultures étrangères Nombre d'ECTS : 6	1	<i>Un module à choisir parmi l'offre LANSAD allemand</i>	coef 1			Selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé					
		<i>Un module à choisir parmi les enseignements d'allemand</i>	coef 1			Selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé					
		<i>Langue orale (matière à choisir parmi les enseignements de la Faculté des Langues)</i>	coef 1			Selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé					
UE3: Allemand: Compétence culturelle -- Littérature Responsable : C. Lebold Composante porteuse : Faculté des Langues & Cultures étrangères Nombre d'ECTS : 6	1	<i>Littérature allemande (LG10FM20 ou autre matière à choisir parmi les enseignements de la Faculté des Langues)</i>	coef 1			Selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé					
		<i>Version (matière à choisir parmi les enseignements de la Faculté des Langues)</i>	coef 1			Selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé					
UE4: Allemand: Compétence culturelle -- Civilisation Responsable : C. Lebold Composante porteuse : Faculté des Langues & Cultures étrangères Nombre d'ECTS : 3	1	<i>Civilisation allemande (matière à choisir parmi les enseignements de la Faculté des Langues)</i>	coef 1			Selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé					
UE5 : Langue vivante -- Anglais Responsable : C. Lebold Nombre d'ECTS : 3	1	Choisir un cours :									
		Anglais : LG91FM31	coef 1	2	1	Ecrit type DS	2h	x			
		Allemand ou LG20FM11 ou LG20FM22 ou autre cours d'anglais		1	1	Oral	20 min		x		
		Selon les modalités de la composante porteuse de l'enseignement mutualisé									
UE6 : Histoire Responsable : AV Solignat Composante porteuse : Faculté des Sciences Historiques Nombre d'ECTS : 3	1	Histoire des femmes et du genre (SH10FM50)	coef 1			selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé				selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé	
		Epistémologie de l'histoire (SH10FM40)	coef 1			selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé				selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé	
UE 7 : Lettres Responsable : C. Grenouillet Composante porteuse : Faculté des Lettres Nombre d'ECTS : 3		Linguistique diachronique (LT41FM66) (ou autre cours parmi ceux de l'UE6 du S6 de la licence de Lettres modernes)				selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé					
UE8 : Philosophie Responsable : L. Fedi Composante porteuse : Faculté de Philosophie Nombre d'ECTS : 3	1	Histoire de la Philosophie contemporaine (PL15FM12)				selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé					

Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences Licence Humanités

Mention	HUMANITÉS
Responsable ou directeur des études	Thierry Revol
Composante	Faculté des Lettres

L3-S6 Dominante
Anglais

* Rappel :	Epreuve sans convocation	Epreuve avec convocation
Absence justifiée	Neutralisation	Epreuve de substitution
Absence non justifiée	Note égale à zéro	Défaillance

Liste des UE	Coefficient des UE	Evaluations au cours du semestre							Deuxième session		
		Matières	Coefficient des modules	Coefficient des matières	Coefficient des épreuves	Intitulés des épreuves	Durée	Epreuve avec convocation*	Epreuve sans convocation*	Intitulé de l'épreuve	Durée
UE1 : Méthodologie Universitaire Responsable : Th. Revol Composante porteuse : Faculté des Lettres Nombre d'ECTS : 3	1	Culture biblique LT61FM11	coef 1		1	Ecrit ou oral	1h ou 30 min		x		
		Séminaire interdisciplinaire LT61FM10	coef 1		2	Ecrit	2h	x			
					1	DM : compte rendu de lecture + bibliographie		x			
UE2 : Anglais Humanités Responsable : C. Lebold Composante porteuse : Faculté des Langues Nombre d'ECTS : 3	3	Choisir un cours :			2	Ecrit type DS	2h	x			
		Civilisation anglaise (LG91FM31)	coef 1		1	Oral	20 min		x		
		LG20FM11 ou LG20FM22 ou autre cours d'anglais				Selon les modalités de la composante porteuse de l'enseignement mutualisé					
		Suivre ce cours :									
		Langue orale (matière à choisir parmi les enseignements de la Faculté des Langues)	coef 1			Selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé					
UE3: Anglais Compétence culturelle -- Littérature Responsable : C. Lebold Composante porteuse : Faculté des Langues Nombre d'ECTS : 6	1	Littérature américaine (matière à choisir parmi les enseignements de la Faculté des Langues)	coef 1			Selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé					
		Littérature britannique (matière à choisir parmi les enseignements de la Faculté des Langues)	coef 1			Selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé					
UE4: Anglais Compétence culturelle -- Civilisation Responsable : C. Lebold Composante porteuse : Faculté des Langues Nombre d'ECTS : 6	1	Civilisation américaine (matière à choisir parmi les enseignements de la Faculté des Langues)	coef 1			Selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé					
		Civilisation britannique (matière à choisir parmi les enseignements de la Faculté des Langues)	coef 1			Selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé					
UE5: Langue vivante Responsable : C. Lebold Composante porteuse : Faculté des Langues Nombre d'ECTS : 3	1	Choisir un cours :									
		Allemand	coef 1			Selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé					
		LV choisie parmi les enseignements de la Faculté des Langues	coef 1			Selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé					
		ou langue ancienne choisie parmi les enseignements de la Faculté des Lettres ou de la Faculté des Sciences Historiques	coef 1			Selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé					
UE6 : Histoire Responsable : AV Solignat Composante porteuse : Faculté des Sciences Historiques Nombre d'ECTS : 3	1	Histoire des femmes et du genre (SH10FM50)	coef 1			selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé				selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé	
		Epistémologie de l'histoire (SH10FM40)	coef 1			selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé				selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé	
UE 7 : Lettres Responsable : C. Grenouillet Composante porteuse : Faculté des Lettres Nombre d'ECTS : 3		Linguistique diachronique (LT41FM66) (ou autre cours parmi ceux de l'UE6 du S6 de la licence de Lettres modernes)				selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé					
UE8 : Philosophie Responsable : L. Fedi Composante porteuse : Faculté de Philosophie Nombre d'ECTS : 3	1	Histoire de la Philosophie contemporaine (PL15FM12)				selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé					

Mention	HUMANITÉS
Responsable ou directeur des études	Thierry Revol
Composante	Faculté des Lettres

Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences Licence Humanités

L3-S6 Dominante Histoire

* Rappel :	Epreuve sans convocation	Epreuve avec convocation
Absence justifiée	Neutralisation	Epreuve de substitution
Absence non justifiée	Note égale à zéro	Défaillance

Liste des UE	Coefficient des UE	Evaluations au cours du semestre							Deuxième session		
		Matières	Coefficient des modules	Coefficient des matières	Coefficient des épreuves	Intitulés des épreuves	Durée	Epreuve avec convocation*	Epreuve sans convocation*	Intitulé de l'épreuve	Durée
UE1 : Méthodologie Universitaire Responsable : Th. Revol Composante porteuse : Faculté des Lettres Nombre d'ECTS : 3	1	Culture biblique LT61FM11	coef 1		1	Ecrit ou oral	2h		x		
		Séminaire interdisciplinaire LT61FM10	coef 1		2	Ecrit	2h	x			
					1	DM : compte rendu de lecture + bibliographie		x			
UE 2 : Période historique (au choix) Responsable : AV Solignat Composante porteuse : Faculté des Sciences Historiques Nombre d'ECTS : 6	1	Un enseignement au choix parmi la liste ci-dessous									selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé
		Histoire ancienne 1 - SHH1FM11									
		Histoire médiévale 1, 2 - SHH2FM10									
		Histoire moderne 1, 2 - SHH3FM10, SHH3FM21									
		Histoire contemporaine 1, 2 SHH4FM11									
UE 3 : Période historique (au choix) Responsable : AV Solignat Composante porteuse : Faculté des Sciences Historiques Nombre d'ECTS : 6	1	Même offre que pour l'UE 2 - un enseignement au choix									selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé
UE 4 : Option historique Responsable : AV Solignat Composante porteuse : Faculté des Sciences Historiques Nombre d'ECTS : 3	1	Choisir deux cours :									
		Histoire économique et sociale	coef 1								
		Histoire des femmes et du genre	coef 1								
		Histoire des religions	coef 1								
		Histoire régionale	coef 1								
		Epigraphie et numismatique grecque	coef 1								
		Epigraphie et numismatique latine	coef 1								
		Paléographie allemande médiévale	coef 1								
		Paléographie française	coef 1								
		Langue ancienne	coef 1								
		Archéologie	coef 1								
		Histoire de l'art	coef 1								
		Autre	coef 1								
UE 5: Histoire Responsable : AV Solignat Composante porteuse : Faculté des Sciences Historiques Nombre d'ECTS : 3	1	Devoir semestriel (SH10FM30)	coef 1							selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé	
		Géographie régionale de la France (SH10FM62)	coef 1							selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé	
UE6 : Langues Responsable : C. Lebold Composante porteuse : Faculté des Langues Nombre d'ECTS : 3	3	LV1 au choix:									
		Anglais : LG91FM31			2	Ecrit type DS	2h	x			
		Allemand ou LG20FM11 ou LG20FM22 ou autre cours d'anglais	coef 2		1	Oral	20 min		x		
		LV2 au choix:									
		LV choisie parmi les enseignements de la Faculté des Langues									
		ou langue ancienne choisie parmi les enseignements de la Faculté des Lettres ou de la Faculté des Sciences Historiques	coef 1							selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé	
UE 7 : Lettres Responsable : C. Grenouillet Composante porteuse : Faculté des Lettres Nombre d'ECTS : 3		Linguistique diachronique (LT41FM66) (ou autre cours parmi ceux de l'UE6 du S6 de la licence de Lettres modernes)								selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé	
UE8 : Philosophie Responsable : L. Fedi Composante porteuse : Faculté de Philosophie Nombre d'ECTS : 3	1	Histoire de la Philosophie contemporaine (PL15FM12)								selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé	

Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences Licence Humanités

Mention	HUMANITÉS
Responsable ou directeur des études	Thierry Revol
Composante	Faculté des Lettres

L3-S6 Dominante
Lettres

* Rappel :	Epreuve sans convocation	Epreuve avec convocation
Absence justifiée	Neutralisation	Epreuve de substitution
Absence non justifiée	Note égale à zéro	Défaillance

Liste des UE	Coefficient des UE	Evaluations au cours du semestre						Deuxième session							
		Matières	Coefficient des matières	Coefficient des épreuves	Intitulés des épreuves	Durée	Epreuve avec convocation*	Epreuve sans convocation*	Intitulé de l'épreuve	Durée					
UE 1: Méthodologie Universitaire Responsable : Th. Revol Composante porteuse : Faculté des Lettres Nombre d'ECTS : 3	1	Culture biblique LT61FM11	coef 1	1	Ecrit ou oral	1h ou 30 min		x							
				2	Ecrit	2h	x								
		Séminaire interdisciplinaire LT61FM10	coef 1	1	DM : compte rendu de lecture + bibliographie		x								
UE 2: Littérature française Responsable : C. Grenouillet Composante porteuse : Faculté des Lettres Nombre d'ECTS : 6	1	Littérature française (LT23FM12)	coef 1		Voir MECC du cours mutualisé										
		Littérature française (LT23FM51) TD	coef 1												
UE3 : Littérature comparée Responsable : C. Grenouillet Composante porteuse : Faculté des Lettres Nombre d'ECTS : 3	1	Littérature comparée LT23FM11 (CM+ TD)	coef 1		Voir MECC du cours mutualisé										
UE4 : Linguistique française Responsable : C. Grenouillet Composante porteuse : Faculté des Lettres Nombre d'ECTS : 6	1	Pragmatique et analyse de textes (LT23FM41)	Coef 1		Voir MECC du cours mutualisé										
		Stylistique (LT23FM42)	Coef 1												
		Linguistique diachronique : Ancien Français (LT41FM66)	Coef 1												
UE5 : Langue ancienne Responsable : C. Grenouillet Composante porteuse : Faculté des Lettres Nombre d'ECTS : 3		Grec ancien (LT18FM17) ou Latin (LT18FM26) ou autre cours de langue ancienne ou sur textes traduits selon le niveau	coef 1		Voir MECC du cours mutualisé										
UE6 : Langues Responsable : C. Lebold Composante porteuse : Faculté des Langues Nombre d'ECTS : 3	3	LV1 au choix:	coef 2		Selon les modalités de la composante porteuse de l'enseignement mutualisé										
		Anglais : LG91FM31									2	Ecrit type DS	2h	x	
		Allemand ou LG20FM11 ou LG20FM22 ou autre cours d'anglais									1	Oral	20 min		x
	LV2 au choix:		coef 1		Selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé										
	LV choisie parmi les enseignements de la Faculté des Langues ou langue ancienne choisie parmi les enseignements de la Faculté des Lettres ou de la Faculté des Sciences Historiques														
UE7 : Histoire Responsable : AV Solignat Composante porteuse : Faculté des Sciences Historiques Nombre d'ECTS : 3	1	Histoire des femmes et du genre (SH10FM50)	coef 1		selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé			selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé							
		Epistémologie de l'histoire (SH10FM40)	coef 1		selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé			selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé							
UE8 : Philosophie Responsable : L. Fedi Composante porteuse : Faculté de Philosophie Nombre d'ECTS : 3	1	Histoire de la Philosophie contemporaine (PL15FM12)	coef 1		selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé										

Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences Licence Humanités

Mention	HUMANITÉS
Responsable ou directeur des études	Thierry Revol
Composante	Faculté des Lettres

L3-S6 Dominante
Philosophie

* Rappel :	Epreuve sans convocation	Epreuve avec convocation
Absence justifiée	Neutralisation	Epreuve de substitution
Absence non justifiée	Note égale à zéro	Défaillance

Liste des UE	Coefficient des UE	Evaluations au cours du semestre						Deuxième session		
		Matières	Coefficient des matières	Coefficient des épreuves	Intitulés des épreuves	Durée	Epreuve avec convocation*	Epreuve sans convocation*	Intitulé de l'épreuve	Durée
UE1 : Méthodologie Universitaire Responsable : Th. Revol Composante porteuse : Faculté des Lettres Nombre d'ECTS : 3	1	Culture biblique LT61FM11	coef 1	1	Ecrit ou oral	1h ou 30 min		x		
		2		Ecrit	2h	x				
		Séminaire interdisciplinaire LT61FM10	coef 1	1	DM : compte rendu de lecture + bibliographie		x			
UE2 : Philosophie -- Métaphysique Responsable : L. Fedi Composante porteuse : Faculté de Philosophie Nombre d'ECTS : 3	1	Métaphysique (CM + TD PL15FM16)			selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé					
UE3 : Philosophie -- Philosophie contemporaine Responsable : L. Fedi Composante porteuse : Faculté de Philosophie Nombre d'ECTS : 3	1	Histoire de la Philosophie contemporaine (PL15FM12)			selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé					
UE4 : Philosophie -- Philosophie allemande Responsable : L. Fedi Composante porteuse : Faculté de Philosophie Nombre d'ECTS : 6	1	Philosophie allemande (CM : PL15FM20 ; TD : PL15FM29)			selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé					
UE5 : Philosophie -- Philosophie des sciences humaines Responsable : L. Fedi Composante porteuse : Faculté de Philosophie Nombre d'ECTS : 6	1	Philosophie des sciences humaines : PL15FM17 CM TD de sciences sociales			selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé					
UE6 : Langues Responsable : C. Lebold Composante porteuse : Faculté des Langues Nombre d'ECTS : 3	3	LV1 au choix:								
		Anglais : LG91FM31	coef 2	2	Ecrit type DS	2h	x			
		Allemand ou LG20FM11 ou LG20FM22 ou autre cours d'anglais		1	Oral	20 min		x		
	LV2 au choix:									
		ou langue ancienne choisie parmi les enseignements de la Faculté des Lettres ou de la Faculté des Sciences Historiques	coef 1		Selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé					
UE7 : Histoire Responsable : AV Solignat Composante porteuse : Faculté des Sciences Historiques Nombre d'ECTS : 3	1	Histoire des femmes et du genre (SH10FM50)	coef 1		selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé				selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé	
		Epistémologie de l'histoire SH10FM40	coef 1		selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé				selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé	
UE8 : Lettres Responsable : C. Grenouillet Composante porteuse : Faculté des Lettres Nombre d'ECTS : 3	1	Linguistique diachronique - LT41FM66 (ou autre cours parmi ceux de l'UE6 du S6 de Lettres modernes)			selon MECC de la composante porteuse du cours mutualisé					

Master Mention Lettres , Parcours Philologie classique (Latin & Grec) Franco-Allemand / Semestre 1

Les modalités d'évaluation du master Philologie classique latin grec (PCLG) sont disponibles sur le site de la Faculté des Lettres, dans l'onglet Offre de formation.

Caractéristiques				Contenus et volumes					Modalités d'évaluation		
S	UE	ECTS	Coeff	Intitulé de l'UE	Modules d'enseignement ou de recherche	Code	H	Coeff	Nature	Durée	Convocation
1	1	9	3	Analyse de textes latins	Littérature latine 1	LT1EGM40	24	1	<i>Modalités du master PCLG</i>		
	2	9	3	Analyse de textes grecs	Papyrologie	LT1EGM30	24	1	<i>Modalités du master PCLG</i>		
	3	6	2	Littératures latine et grecque	Littérature latine 2	LT1EGM41	12	1	<i>Modalités du master PCLG</i>		
					Littérature et philologie grecques	LT1EGM31	24	1	<i>Modalités du master PCLG</i>		
	4	6	2	Option	Choisir un cours de l'UE5 du master PCLG	<i>Voir la liste du master PCLG</i>	24	1	<i>Modalités du master PCLG</i>		
Totaux		30	10				108				

Master Mention Lettres , Parcours Philologie classique (Latin & Grec) Franco-Allemand / Semestre 2

Les modalités d'évaluation du master Philologie classique latin grec (PCLG) sont disponibles sur le site de la Faculté des Lettres, dans l'onglet Offre de formation.

Caractéristiques				Contenus et volumes					Modalités d'évaluation		
S	UE	ECTS	Coeff	Intitulé de l'UE	Modules d'enseignement ou de recherche	Code	H	Coeff	Nature	Durée	Convocation
2	1	9	3	Philologie latine : étude d'auteurs	Littérature latine 1	LT1EHM40	24	1	<i>Modalités du master PCLG</i>		
	2	9	3	Philologie grecque : étude d'auteurs	Paléographie grecque	LT1EHM31	24	1	<i>Modalités du master PCLG</i>		
	3	6	2	Littératures latine et grecque	Littérature et philologie grecques	LT1EHM30	24	1	<i>Modalités du master PCLG</i>		
					Littérature latine 2	LT1EHM41	12	1	<i>Modalités du master PCLG</i>		
	4	3	1	Option	Choisir un cours de l'UE5 du master PCLG	<i>Voir la liste du master PCLG</i>	24	1	<i>Modalités du master PCLG</i>		
	5	3	1	Recherche	Projet de recherche et méthodologie	LT1GHM50	/	3	Projet de mémoire	/	N
1								Soutenance	1h00	O	
Totaux		30	10					108			

Master Mention Lettres , Parcours Philologie classique (Latin & Grec) Franco-Allemand / Semestre 3

Les modalités d'évaluation du master Philologie classique latin grec (PCLG) sont disponibles sur le site de la Faculté des Lettres, dans l'onglet Offre de formation.

Caractéristiques				Contenus et volumes					Modalités d'évaluation		
S	UE	ECTS	Coeff	Intitulé de l'UE	Modules d'enseignement ou de recherche	Code	H	Coeff	Nature	Durée	Convocation
3	1	9	3	Cultures grecque et latine	Papyrologie	LT1EKM31	24	1	<i>Modalités du master PCLG</i>		
					Auteurs d'agrégation	LT1EKM33	24	1	<i>Modalités du master PCLG</i>		
	2	12	4	Formation à la recherche en équipe	Formation à la recherche en philologie	LT1EKM40	12	1	<i>Modalités du master PCLG</i>		
	3	6	2	Littératures grecque et latine	Littérature et philologie grecques	LT1EKM30	24	1	<i>Modalités du master PCLG</i>		
					Littérature latine	LT1EKM32	24	1	<i>Modalités du master PCLG</i>		
	4	3	1	Option	Choisir un cours de l'UE5 du master PCLG	<i>Voir la liste du master PCLG</i>	24	1	<i>Modalités du master PCLG</i>		
Totaux		30	10				132				

Master Mention Lettres , Parcours Philologie classique (Latin & Grec) Franco-Allemand / Semestre 4

Les modalités d'évaluation du master Philologie classique latin grec (PCLG) sont disponibles sur le site de la Faculté des Lettres, dans l'onglet Offre de formation.

<i>Caractéristiques</i>				<i>Contenus et volumes</i>					<i>Modalités d'évaluation</i>		
S	UE	ECTS	Coeff	Intitulé de l'UE	Modules d'enseignement ou de recherche	Code	H	Coeff	Nature	Durée	Convocation
4	1	6	2	Stage	Stage en équipe ou en laboratoire	LT1GLUS	/	1	Satisfécit		
	2	24	8	Mémoire	Travail personnel de recherche	LT1GLUM	/	3	Projet de mémoire	/	0
								1	Soutenance	1h00	0
Totaux		30	10								

Master Mention *Lettres* , Parcours *Philologie classique (Latin & Grec) Franco-Québécois / Semestre 1*

Les modalités d'évaluation du master Philologie classique latin grec (PCLG) sont disponibles sur le site de la Faculté des Lettres, dans l'onglet Offre de formation.

Caractéristiques								Modalités d'évaluation		
S	UE	ECTS	Coeff	Intitulé de l'UE	Modules d'enseignement ou de recherche	Code	Coeff	Nature	Durée	Convocation
1	1	6	2	Méthodologie	Méthodologie des corpus : choisir deux cours parmi cinq	LT1EGM01 LT1EGM02 LT1EGM03 LT1EGM04 LT1EGM05	1	<i>Modalités du master PCLG</i>		
	2	3	1	Langue vivante étrangère	Langue vivante : choisir un cours	LT36GM21 LT36GM22 LT36GM33	1	<i>Modalités du master PCLG</i>		
						Autre cours (LANSAD)	1	<i>Modalités de la Faculté des Langues</i>		
	3	9	3	Grec	Suivre les deux cours de l'UE3 du master PCLG	LT1EGM30 LT1EGM31	1	<i>Modalités du master PCLG</i>		
	4	9	3	Latin	Suivre les deux cours de l'UE4 du master PCLG	LT1EGM40 LT1EGM41	1	<i>Modalités du master PCLG</i>		
	5	3	1	Option : choisir un cours	Version grecque et latine	LT1HGM50	1	<i>Modalités du master PCLG</i>		
Littérature ancienne					LT1EKM50	1	<i>Modalités du master PCLG</i>			
Totaux		30	10							

Master Mention *Lettres* , Parcours *Philologie classique (Latin & Grec) Franco-Québécois / Semestre 2*

Les modalités d'évaluation du master Philologie classique latin grec (PCLG) sont disponibles sur le site de la Faculté des Lettres, dans l'onglet Offre de formation.

Caractéristiques				Contenus et volumes				Modalités d'évaluation		
S	UE	ECTS	Coeff	Intitulé de l'UE	Modules d'enseignement ou de recherche	Code	Coeff	Nature	Durée	Convocation
2	1	6	2	Méthodologie	Méthodologie du projet de recherche	LT1EHE10	1	<i>Modalités du master PCLG</i>		
	2	3	1	Langue vivante étrangère	Langue vivante : choisir un cours	LT36HM21 LT36HM22 LT36HM23	1	<i>Modalités du master PCLG</i>		
						Autre cours (LANSAD)	1	<i>Modalités de la Faculté des Langues</i>		
	3	9	3	Grec	Suivre les deux cours de l'UE3 du master PCLG	LT1EHM30 LT1EHM31	1	<i>Modalités du master PCLG</i>		
	4	9	3	Latin	Suivre les deux cours de l'UE4 du master PCLG	LT1EHM40 LT1EHM41	1	<i>Modalités du master PCLG</i>		
	5	3	1	Option : choisir un cours	Version grecque et latine	LT1HHM50	1	<i>Modalités du master PCLG</i>		
Papyrologie					LT1EHM50	1	<i>Modalités du master PCLG</i>			
Totaux		30	10							

Master Mention *Lettres* , Parcours *Philologie classique (Latin & Grec) Franco-Québécois / Semestre 3*

Les modalités d'évaluation du master Philologie classique latin grec (PCLG) sont disponibles sur le site de la Faculté des Lettres, dans l'onglet Offre de formation.

Caractéristiques				Contenus et volumes				Modalités d'évaluation		
S	UE	ECTS	Coeff	Intitulé de l'UE	Modules d'enseignement ou de recherche	Code	Coeff	Nature	Durée	Convocation
3	1	6	2	Recherche	Formation à la recherche en philologie	LT1EKM40	1	<i>Modalités du master PCLG</i>		
	2	3	1	Langue vivante étrangère	Langue vivante : choisir un cours	LT36KM21 LT36KM22 LT36KM23	1	<i>Modalités du master PCLG</i>		
						Autre cours (LANSAD)	1	<i>Modalités de la Faculté des Langues</i>		
	3	18	6	Littératures grecque et latine	Littérature et philologie grecques	LT1EKM30	1	<i>Modalités du master PCLG</i>		
					Papyrologie	LT1EKM31	1	<i>Modalités du master PCLG</i>		
					Littérature latine	LT1EKM32	1	<i>Modalités du master PCLG</i>		
	4	3	1	Option : choisir un cours	Auteurs d'agrégation	LT1EKM33	1	<i>Modalités du master PCLG</i>		
					Littérature ancienne	LT1EKM50	1	<i>Modalités du master PCLG</i>		
					Version grecque et latine	LT1HGM50	1	<i>Modalités du master PCLG</i>		
	Totaux		30	10						

Master Mention *Lettres* , Parcours *Philologie classique (Latin & Grec) Franco-Québécois / Semestre 4*

Les modalités d'évaluation du master Philologie classique latin grec (PCLG) sont disponibles sur le site de la Faculté des Lettres, dans l'onglet Offre de formation.

<i>Caractéristiques</i>				<i>Contenus et volumes</i>				<i>Modalités d'évaluation</i>		
S	UE	ECTS	Coeff	Intitulé de l'UE	Modules d'enseignement ou de recherche	Code	Coeff	Nature	Durée	Convocation
4	1	3	1	Recherche	Formation à la recherche en philologie	LT1ELUS	1	<i>Modalités du master PCLG</i>		
	2	27	9	Mémoire	Travail personnel de recherche	LT1ELUM	1	<i>Modalités du master PCLG</i>		
Totaux		30	10							

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL DE LA FACULTÉ DES LETTRES
DU 16 JUIN 2022**

(extrait)

Étaient présent·es :

Professeur·es : M. Frédéric Chapot, M. Guy Ducrey, M. Bertrand Marquer, Mme Muriel Ott, M. Laurent Pernot, Mme Emmanuelle Sempère, Mme Amalia Todirascu, Mme Béatrice Vaxelaire.

Maitre·sses de conférences : Mme Aurélia Elalouf, Mme Francine Gerhard-Krait, M. Johann Goeken, Mme Marie Lammert, M. Pascal Maillard, M. Patrick Werly, Mme Enrica Zanin.

Personnalités extérieures : Mme Isabelle Didier, Mme Muriel Widmaier.

Personnels BIATSS : Mme Chadi Hamzavi, M. Henri Pacaud.

Étudiant·es : M. Thalassio Briand, Mme Emma Raguenet.

Membres invité·es permanent·es : Mme Nathalie Bègue, responsable du Service de la scolarité ; Mme Claudine Jung, responsable administrative de la faculté des Lettres.

Avaient donné procuration :

Collège des enseignant·es : Mme Ninon Chavoz à Mme Emmanuelle Sempère ; Mme Maud Pfaff à M. Johann Goeken (jusqu'à 18h) ; M. Laurent Pernot à M. Patrick Werly (à partir de 17h) ; Mme Catherine Schnedecker à Mme Amalia Todirascu.

Collège des étudiant·es : Mme Amandine Guérin à M. Thalassio Briand

Personnalités extérieures : M. Christophe Bouchoucha à Mme Isabelle Didier.

Étaient excusé·es :

Collège des enseignants·es : M. Luc Fraisse, Mme Béatrice Vaxelaire, Mme Enrica Zanin.

Personnalités extérieures : Mme Gabrielle Rosner-Bloch, Mme Isabelle Didier.

.../...

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du Conseil de faculté du 12 mai 2022
2. Informations
3. Scolarité : Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences (MECC) de Master
 - Règles générales
 - Aménagements
4. Relations internationales
 - Renouveau de l'accord de coopération avec l'Université Aristote de Thessalonique
 - Programme de mobilité sortante (financement IdEx) : classement des candidat·es de licence et master
 - Programme de mobilité entrante (financement IdEx) : classement des candidat·es du master CLE Erasmus Mundus
5. Responsabilités administratives
 - Remplacement de Mme Emmanuelle Sempère (référente « Stages et césures »)
 - Remplacement de Mme Marie Lammert (correspondante « Relations internationales »)
6. Finances : Demande de subvention pour le spectacle de l'Atelier de Création poétique 2022
7. Dialogue stratégique 2022 : Présentation du projet « Écrits professionnels »
8. Points divers

[...]

3. Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences en master

Le doyen informe les membres du Conseil que les modalités de Licence ont été révisées et approuvées au Conseil du 12 mai. Les parcours de master ont nécessité plus de temps de concertation et de correction.

Par ailleurs, il signale que les modalités des parcours franco-allemand et franco-québécois du master de Philologie classique sont présentées dans le même format que les années précédentes (tableur Excel), et non dans le format EVA. La transposition sous EVA sera assurée au printemps 2023.

Jean-Paul Meyer profite de cette occasion pour remercier chaleureusement Mme Bègues, responsable de scolarité, qui a vérifié tous les tableaux, en concordance avec ROF, et a transposé toutes les modalités sur l'application EVA.

► Règles générales de la formation

Les règles générales de la formation sont présentées et discutées. Les membres du conseil souhaitent que la formulation des règles d'assiduité soit plus contraignante et demandent à conserver la possibilité de contrôler les présences. Le doyen leur répond que rien ne s'oppose à ce que l'assiduité soit contrôlée, mais que ce contrôle ne peut donner lieu à des sanctions d'ordre disciplinaire ou pédagogique. Il faudrait pour cela revoir la politique de la faculté des Lettres en matière d'assiduité ; cela nécessite un débat de fond, que J.-P Meyer propose de reporter à l'automne ou au printemps prochains.

À l'issue de la discussion, le doyen met au voix le texte amendé. Les règles générales sont **adoptées à l'unanimité**.

► Tableaux des MECC

Neuf parcours de master sont concernés : Littérature française, générale et comparée, Cultures littéraires européennes (Erasmus Mundus), Métiers de l'édition, Philologie classique, Philologie classique parcours franco-allemand, Philologie classique parcours franco-québécois, Master interdisciplinaire des Mondes de l'Antiquité, Sciences du langage, Sciences du langage parcours Sciences de la donnée et intelligence artificielle.

À cela s'ajoutent cinq tableaux récapitulant les cours ouverts aux étudiant·es spécialistes d'autres disciplines et les modalités attachées à ces cours. Le doyen précise qu'il s'agit d'une commodité de présentation, les MECC des non spécialistes étant rigoureusement les mêmes que celles des étudiant·es spécialistes.

Jean-Paul Meyer rappelle que les tableaux détaillant les modalités des différents parcours soumis à l'examen du Conseil ont été adressés à l'ensemble des membres une semaine avant la réunion. Il indique donc que les tableaux ne seront pas passés en revue un par un, et propose un vote groupé. Néanmoins, si un·e membre du conseil souhaite revoir un tableau ou discuter un point, c'est le bon moment.

Aucune demande n'étant formulée, et le principe du vote groupé étant accepté, le doyen met aux voix les tableaux des quatre parcours examinés. Les modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour les parcours de licence en 2022-2023 sont **adoptées à l'unanimité**.

[...]

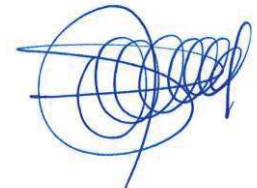
Le doyen



The image shows a blue ink signature of Jean-Paul Meyer on the left. To its right is a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the text: 'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG' at the top, 'Faculté des Lettres' in the center, and '15 rue du Doyen - 67000 STRASBOURG CEDEX' at the bottom.

Jean-Paul Meyer

La responsable administrative



The image shows a blue ink signature of Claudine Jung, consisting of several overlapping loops and a horizontal line.

Claudine Jung

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE LA FACULTÉ DES LETTRES DU 12 MAI 2022

Étaient présent·es :

Professeur·es : M. Frédéric Chapot, M. Guy Ducrey, Mme Béatrice Guion, Mme Annie Kuyumcuyan, Mme Amalia Todirascu.

Maitre·sses de conférences : M. Pascal Maillard, Mme Maud Pfaff, M. Patrick Werly.

Personnalités extérieures : M. Christophe Bouchoucha.

Personnels BIATSS : Mme Chadi Hamzavi.

Étudiant·es : M. Pierre Albertini, M. Thalassio Briand, Mme Amandine Guérin, Mme Emma Raguenet.

Membres invité·es permanent·es : M. Johann Goeken, vice-doyen, Mme Nathalie Bègue, responsable de la scolarité de la Faculté des Lettres.

Avaient donné procuration :

Collège des enseignant·es : M. Laurent Pernot à Mme Béatrice Guion, Mme Daniéla Capin à Mme Annie Kuyumcuyan, Mme Marie Lammert à Mme Maud Pfaff, Mme Hélène Vassiliadou à Mme Amalia Todirascu, M. Jean-Luc Vix à M. Frédéric Chapot.

Personnels BIATSS : Mme Claudine Jung à Mme Chadi Hamzavi.

Étaient excusé·es :

Collège des enseignants·es : M. Luc Fraisse, Mme Béatrice Vaxelaire, Mme Enrica Zanin.

Personnalités extérieures : Mme Gabrielle Rosner-Bloch, Mme Isabelle Didier.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du Conseil de Faculté du 5 avril 2022
2. Informations générales
3. Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences
 - Règles générales de la formation
 - Tableaux des MECC
4. Étudiants en situation de handicap : Rappel des procédures
5. Divers

[...]

3. Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences

Le doyen informe les membres du Conseil que seules les modalités révisées de Licence sont parvenues à temps au Service de la scolarité. Les MECC de master seront soumises au Conseil de juin.

Par ailleurs, il signale que les modalités de la licence Humanités sont présentées dans le même format que les années précédentes (tableur Excel), et non dans le format EVA. La complexité du parcours ainsi que l'arrivée de Mme Elkäim à la rentrée de septembre 2022 (non encore formée à EVA) ont empêché que la transposition soit faite en temps voulu.

► Règles générales de la formation

Les règles générales de la formation sont présentées et discutées. Les membres du conseil proposent la reformulation de certaines phrases ou certains paragraphes, afin de préciser la position de l'équipe pédagogique, notamment en matière d'assiduité.

À l'issue de la discussion, le doyen met au voix le texte amendé. Les règles générales sont **adoptées à l'unanimité**.

► Tableaux des MECC

Jean-Paul Meyer rappelle que les tableaux détaillant les modalités des différents parcours soumis à l'examen du Conseil ont été adressés à l'ensemble des membres une semaine avant la réunion. Il signale n'avoir reçu aucune demande révision entretemps, et s'enquiert auprès des présent-es pour savoir si une précision doit être apportée ou si une correction est nécessaire.

Aucune demande n'étant formulée, le doyen met aux voix les tableaux des quatre parcours examinés. Les modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour les parcours de licence en 2022-2023 sont **adoptées à l'unanimité**.

[...]

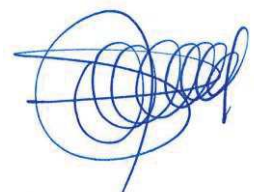
Le doyen



The image shows a blue ink signature of Jean-Paul Meyer on the left. To its right is a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the text: 'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG' at the top, 'Faculté des Lettres' in the center, and 'Le Docteur - 16 rue René Descartes - 67084 STRASBOURG CEDEX' at the bottom.

Jean-Paul Meyer

La responsable administrative



The image shows a blue ink signature of Claudine Jung, consisting of several overlapping loops and lines.

Claudine Jung